

UNE ANNÉE DE L'ÉTAT

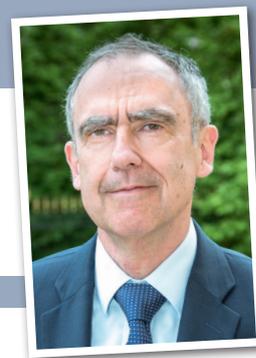
EN DORDOGNE

2018



PRÉFET
DE LA DORDOGNE

EDITORIAL



Pour la première fois depuis mon arrivée dans le département, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport sur l'activité des services de l'État. Ce document retrace les actions menées au quotidien par ses agents au service des usagers, des citoyens et des collectivités territoriales de la Dordogne. Il dresse le bilan annuel de l'ensemble des missions de l'État sur notre territoire : sécurité et ordre public, emploi, économie, cohésion sociale, aménagement du territoire et ingénierie locale.

Après plusieurs mois marqués par les attentes fortes exprimées par une partie du corps social, j'ai tenu à mettre un accent particulier sur les actions menées en matière d'accessibilité des services au public, d'inclusion sociale et de mobilités.

L'accessibilité des services au public a été au cœur des priorités de l'État en 2018 et le restera en 2019. En inaugurant la Maison des services publics et des associations de Sarliac, en juillet 2018, le Président de la République a choisi notre département pour lancer une réflexion nationale sur l'avenir des services publics en milieu rural. Quelques jours plus tôt, un arrêté préfectoral validait le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) pour tous les habitants de la Dordogne. Les services de l'État sont d'ores et déjà pleinement mobilisés dans la traduction concrète de ce plan ambitieux, coconstruit avec le département. La création de deux Maisons de l'État, à Sarlat et Nontron, témoignent ainsi de cet engagement en faveur de services publics plus accessibles et de meilleure qualité, en s'appuyant notamment sur les outils et la médiation numériques.

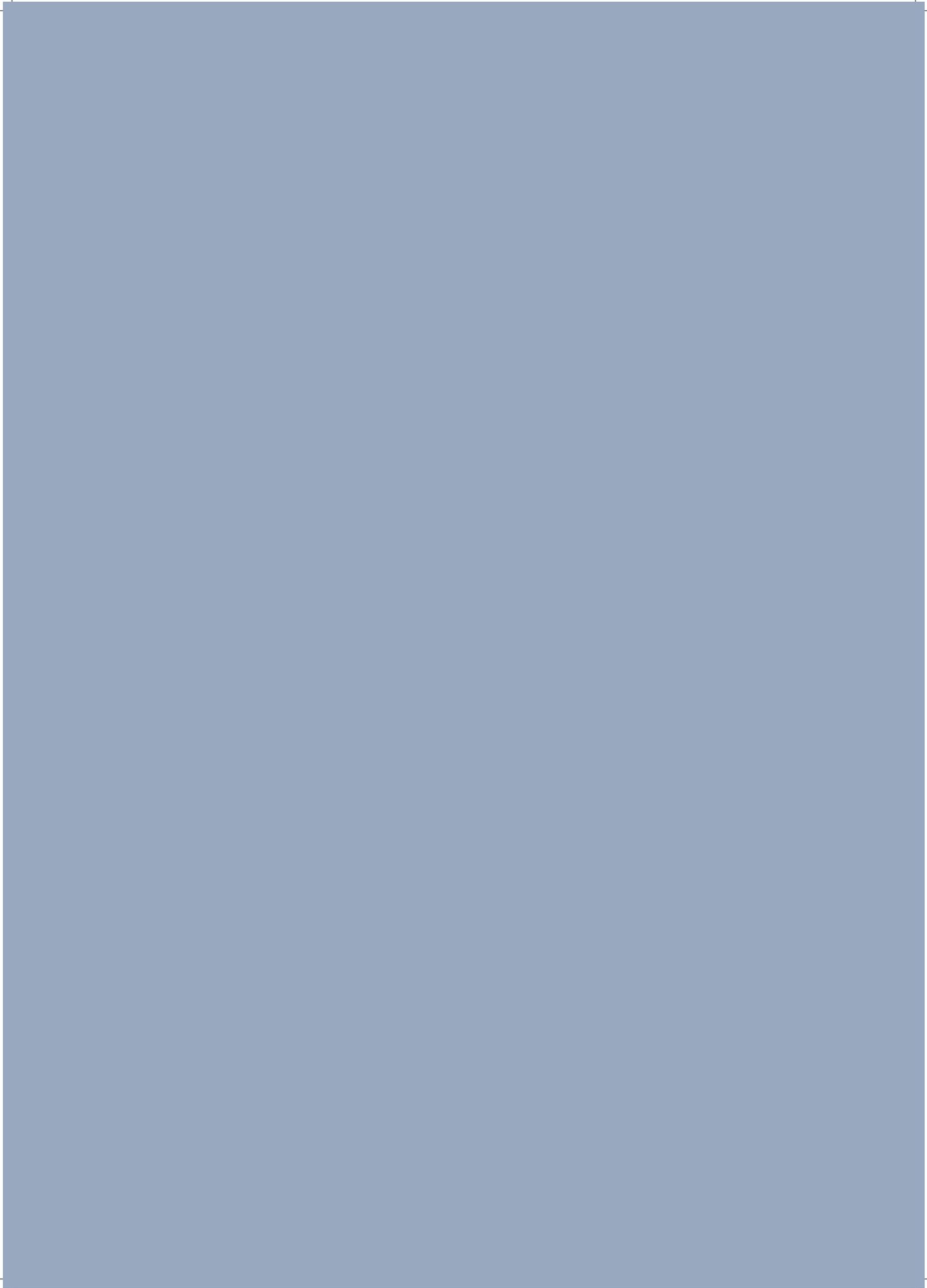
L'inclusion sociale a fait l'objet d'une forte mobilisation, avec un accent particulier sur les publics les plus fragiles. L'insertion professionnelle et le retour à l'emploi des jeunes en est une composante majeure : à l'initiative de la préfecture de la Dordogne, une opération innovante et inédite a par exemple vu le jour afin de sensibiliser les jeunes sportifs aux opportunités offertes par l'apprentissage. Une attention particulière a également été portée à la réduction des inégalités en matière d'éducation, d'accès à la culture ou de sensibilisation à la citoyenneté.

Les mobilités, au carrefour entre les enjeux d'équilibre territorial, d'attractivité économique et de cohésion sociale, ont également induit une large réflexion avec tous les acteurs concernés permettant de préparer le temps de l'action, qui suivra l'adoption de la loi d'orientation des mobilités en 2019.

Ces trois thématiques n'épuisent pas les nombreuses dimensions de l'action de l'État en Dordogne, décrites de façon synthétique dans les pages qui suivent. Son efficacité et sa diligence reposent avant tout sur les efforts quotidiens de ses agents. Je souhaite les en remercier et vous assurer de notre détermination collective à poursuivre en 2019 notre action au service de la Dordogne et de ses habitants.

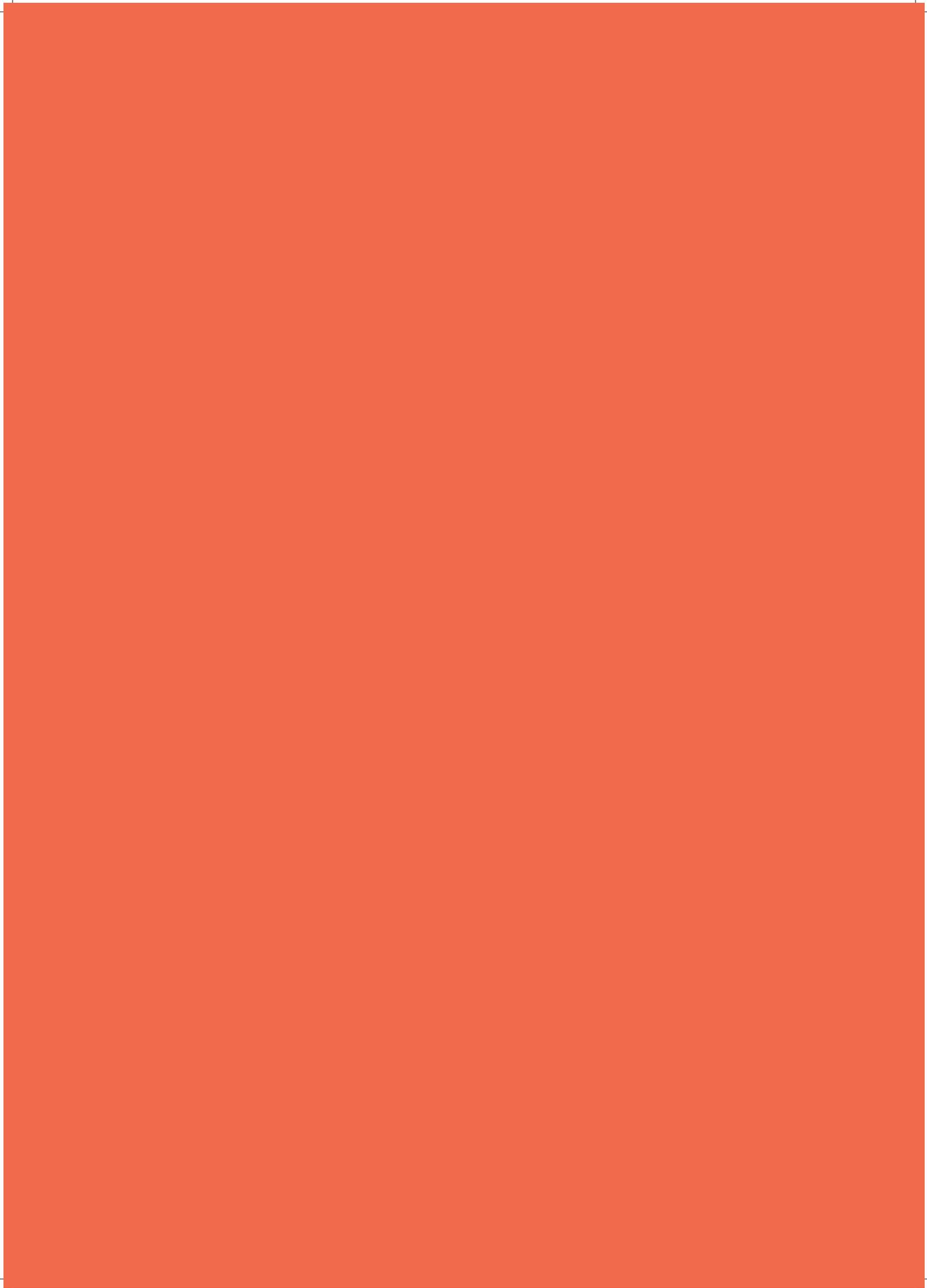
Bonne lecture à vous.

Frédéric PERISSAT
Prefet de la Dordogne



SOMMAIRE

ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS	5
SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE	15
RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS	23
PROMOUVOIR L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE	37
ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	47



ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS

SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	6
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	7
LUTTE CONTRE LA MENACE TERRORISTE ET LA RADICALISATION.....	9
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET PROTECTION ANIMALE	10
GESTION DES RISQUES (naturels, technologiques, accidentels).....	11

A | LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LA DORDOGNE : un département parmi les plus sûrs de France

En 2018, la Dordogne est classée au 89^e rang sur 96 (**8^e département** de France le moins impacté) pour les atteintes aux personnes (agressions, violences,...), et au 79^e rang sur 96 (**18^e département** le moins impacté) pour les atteintes aux biens (vols, cambriolages,...).

Les taux de délinquance en Dordogne sont deux fois plus faibles que les taux nationaux :

- 5,29 faits constatés pour 1 000 habitants en Dordogne, contre 9,34 faits constatés pour 1 000 habitants au niveau national, pour les atteintes aux personnes.
- 19,53 faits constatés pour 1 000 habitants en Dordogne, contre 32,8 faits constatés pour 1 000 habitants au niveau national pour les atteintes aux biens.

L'important travail des forces de sécurité se traduit par des taux d'élucidation en hausse.

Infractions en nombre de faits constatés	2017	2018	Évolution en %
Atteintes aux personnes	1 970	2 191	+ 11,2 %
Atteintes aux biens	8 490	8 093	- 4,68 %
Dont cambriolages	2 203	1 896	- 14 %
Dont cambriolages de logements	1 589	1 320	- 17 %

Un engagement des forces de sécurité en faveur de la police de sécurité du quotidien

Renouer le dialogue et la confiance entre les citoyens et les forces de sécurité à travers la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) a été un des principaux chantiers lancés dès le début de l'année 2018. La PSQ a vocation à replacer le service du citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité.

Une sécurité au plus proche signifie aussi davantage de partenariat et de contacts avec la population. Des actions significatives ont été conduites en Dordogne :

- **38 protocoles de participation citoyenne** signés entre les maires, les forces de sécurité et le préfet au 31 décembre 2018.

- Partenariat avec les opérateurs de sécurité privée : signature en juin 2018 d'une convention locale de coopération et de sécurité avec la zone commerciale de Montpon-Ménéstérol, destinée à offrir un cadre juridique pérenne aux échanges de savoir-faire.
- Mise en place de tables à idées organisées par la police nationale à Bergerac et Périgueux. Il s'agit d'une forme inédite de réunions entre policiers, acteurs et habitants d'un quartier en difficulté.



Des leviers financiers pour prévenir la délinquance

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR)

Les crédits du FIPDR permettent d'impulser des actions de prévention de la délinquance à caractère partenarial, en privilégiant les quartiers difficiles.

Les actions et dispositifs financés au titre du FIPDR en 2018 sont :

- les actions de prévention de la radicalisation : **27 000 €**,
- les actions de prévention de la délinquance : **65 000 €** (20 projets financés),
- le dispositif de vidéo-protection sur la voie publique : **30 000 €**,
- la sécurisation de 12 établissements scolaires : **33 926 €**,
- l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité intérieure dans les quartiers Politiques de la ville : **2 500 €**.

La Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives (MILDECA)

Les crédits MILDECA financent des actions destinées à prévenir et réduire les consommations de substances psychoactives et les comportements addictifs dans le respect des axes stratégiques définis par le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Les actions et dispositifs financés au titre de la MILDECA en 2018 sont :

- la prévention des conduites addictives : **29 995 €** (17 dossiers),
- l'accompagnement des populations les plus vulnérables : **14 700 €** (4 dossiers),
- le renforcement de la sécurité et de la tranquillité publiques : **2 500 €** (1 action).

La Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti LGBT (DILCRAH)

Les crédits de la DILCRAH financent les actions visant à lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, et/ou promouvoir les valeurs de la République et notamment la fraternité et/ou mener une action éducative et pédagogique.

9 dossiers ont été financés à hauteur de **16 900 €** par la DILCRAH en 2018.

B | LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Un bilan 2018 marqué par une forte mortalité routière en Dordogne

L'année 2018 a été marquée par une mortalité routière en nette hausse (42 morts, soit + 11 tués) par rapport à une année 2017 qui avait connu un nombre exceptionnellement bas de tués sur la route (31 tués). En 2018, le département a pourtant enregistré moins d'accidents (- 11,6 %) et de blessés (- 3 %).

DORDOGNE	2016	2017	2018	Évolution 2017/2018
Accidents	200	224	198	- 11,6 %
Tués	43	31	42	+ 35,5 %
Blessés	254	274	266	- 2,92 %



L'analyse de la mortalité routière tend à confirmer le maintien, voire l'augmentation des comportements à risque à l'origine des accidents : vitesse, alcool et usage de stupéfiants. Elle montre également un fort relâchement dans le respect de la réglementation :

- 3 tués ne portaient pas la **ceinture de sécurité**,
- 13 **dépôts à gauche** lors d'accidents mortels,
- 4 tués à la suite d'un **refus de priorité**.

En 2018, **40 %** des victimes sont des personnes âgées de plus de 65 ans.

Prévention routière : une mobilisation renforcée des services de l'État

La mobilisation des forces de l'ordre sur les routes de la Dordogne a été importante en 2018 et doit être renforcée en 2019 sur les axes et zones particulièrement accidentogènes pour réprimer notamment les comportements à risque sur la route.

Les contrôles ont prioritairement porté sur les conduites addictives et les grands excès de vitesse. Des contrôles coordonnés mensuels « police nationale, police municipale et gendarmerie nationale » (avec parfois la douane) ont été également menés sur les axes accidentogènes.



Par rapport à 2017, le nombre des infractions enregistrées par les radars embarqués a baissé de moitié, ce qui s'explique par le fait que les forces de l'ordre ont été fortement sollicitées sur les priorités suivantes : les transfèvements administratifs et la sécurité des manifestations.

Une hausse de 16 % des messages d'infraction enregistrés par les radars fixes est constatée, elle s'accompagne d'une nette augmentation relevée sur les radars concernés par le passage à la limitation à 80 km/h.

Les infractions liées aux stupéfiants sont en **augmentation de 2,5 %**, celles liées à l'**alcoolémie** sont en **baisse de 10 %** mais demeurent encore trop élevées : 3 096 infractions.



Une **hausse de 16 % du non-port de casque** est constatée, ainsi qu'une « stagnation » pour l'utilisation du téléphone au volant (1 986 infractions), et qu'une baisse des infractions liées au port de la ceinture de sécurité.

Le travail de prévention routière s'est maintenu à un haut niveau en 2018 grâce à la mobilisation des intervenants départementaux de la sécurité routière. Ces actions se sont adressées à des publics fragiles et régulièrement sur-représentés dans la mortalité et l'accidentalité routières (jeunes, deux-roues, seniors). Des actions structurantes et novatrices ont été mises en œuvre :



- l'opération régionale « cocktails à gogo » de sensibilisation des adolescents à la prise de risque et aux conduites addictives (9 lycées, soit 750 élèves),
- les rallyes seniors, qui ont reçu le **1^{er} prix ex-æquo du trophée national IdéesSR2018**,
- le séminaire sur les enjeux de la sécurité routière en entreprise, au cours duquel des conventions d'engagement ont été signées entre la préfecture et les établissements SOBEVAL et FROMARSAC, ainsi que le CHS de Vauclaire,
- la journée de sécurité routière au travail le 18 octobre 2018 auprès des agents de l'État (préfecture et DDI),
- le rallye motos réalisé en partenariat avec la gendarmerie à Marsac-sur-l'Isle le 26 mai 2018,
- l'opération « quand la conduite est bonne » : 6 journées en 2018 avec la Gendarmerie et France Bleu Périgord permettant de valoriser la bonne conduite des automobilistes.

2018 a aussi permis le lancement d'un travail partenarial étroit avec les élus référents « sécurité routière », désignés dans chaque commune.

Enfin, le 1^{er} juillet 2018 est la date de la mise en place du dispositif expérimental des 80 km/h sur les routes secondaires.



C | LA LUTTE CONTRE LA MENACE TERRORISTE ET LA RADICALISATION

Les forces de l'ordre ont été fortement sollicitées en 2018 dans un contexte de menace terroriste élevée.

Un surcroît d'activité et des conditions de travail difficiles

Aux objectifs traditionnels de lutte contre la délinquance et l'insécurité routière dévolus aux forces de police et de gendarmerie s'ajoutent de nouvelles missions liées au contexte de menace terroriste.

Depuis les attentats de janvier 2015, les forces de sécurité sont particulièrement sollicitées pour des missions de sécurisation des lieux touristiques et des manifestations festives ou publiques générant un nombre important de participants, des lieux de culte, des établissements scolaires, des scrutins électoraux, etc.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'activité des forces de sécurité est impactée par :

- la nouvelle extension de la commune de Boulazac-Isle-Manoire (BIM), issue de la fusion de Boulazac-Isle-Manoire (située en zone police nationale) avec Sainte-Marie-de-Chignac (située en zone gendarmerie) et qui a conduit à faire évoluer la répartition de leurs zones de compétences ;
- la création de la commune nouvelle de Sanilhac, issue de la fusion des communes de Notre-Dame-de-Sanilhac (située en zone police nationale), de Breuilh et de Marsaneix (situées en zone gendarmerie nationale). Cette commune nouvelle fait actuellement intégralement partie de la zone gendarmerie.

Des moyens renforcés pour les forces de sécurité

La problématique des conditions de travail inadaptées pour les fonctionnaires de police est prise en considération depuis 2014 et a abouti à l'ouverture d'un nouveau commissariat à Bergerac le 1^{er} août 2016.

S'agissant du commissariat de Périgueux, dont les conditions de travail offertes sont particulièrement dégradées, une solution de relocalisation a été trouvée. Ainsi, le 24 janvier 2018, le ministre de l'Intérieur a confirmé le déménagement pour 2020 du commissariat de Périgueux dans les actuels locaux du Grand Périgueux. Cela correspond à un programme de 5 M€. Des travaux



d'amélioration des locaux actuels ont été réalisés et se poursuivront en 2019, notamment au niveau de l'accueil des usagers.

La Dordogne face à la menace terroriste

La sécurisation des manifestations festives et des sites touristiques

Les forces de sécurité ont cette année encore été fortement sollicitées pour la sécurisation des périgourdins et des touristes à l'occasion des nombreuses manifestations festives, culturelles et sportives :

- Coupe du monde de football 2018.
- Mimos et Vintage Days à Périgueux, Félibrée à Saint-Cyprien,...
- Fêtes de fin d'année (marchés de Noël, centres commerciaux, cultes) ;

Les forces de l'ordre ont pu compter sur le soutien des militaires de l'**opération Sentinelle** pendant l'été (du 28 juin au 2 septembre 2018), présents sur les manifestations festives et aux abords des sites touristiques.

Par ailleurs, deux exercices de gestion de crise ont été réalisés en 2018 sur la problématique attentat-intrusion, l'un sur le site de LASCAUX IV à Montignac et le second au lycée des métiers Hélène Duc à Bergerac.

Le suivi de la radicalisation en Dordogne

Le dispositif de lutte contre la radicalisation et d'accompagnement des familles mis en œuvre en Dordogne a pour objectif un suivi régulier et individualisé des individus signalés dans le cadre de la radicalisation.

Cette lutte passant également par une meilleure formation, un **séminaire de prévention de la radicalisation** a réuni les référents des services de l'État et des collectivités territoriales les 18 et 19 octobre 2018, en présence de Nicolas HENIN, grand reporter et ancien otage de Daesh en Syrie.

Enfin, en 2018, le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) a financé **6 projets** à hauteur de **27 000 €** au titre d'actions de prévention de la radicalisation.

STOP-DJIHADISME.GOUV.FR

**RADICALISATION
VIOLENTE,
ENRÔLEMENT
DJIHADISTE.**

FAMILLES, AMIS : SOYEZ VIGILANTS

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

0 800 005 696 Service & appel gratuits

@stopdihadisme Stopdihadisme

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Dans les autres secteurs d'activité, la qualité sanitaire des denrées alimentaires est surveillée par des prélèvements. En 2018, **1 100 prélèvements** ont été réalisés dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle à tous les stades de la transformation et sur tous les types de denrées alimentaires.

Dans le champ des établissements agréés, de la restauration collective et de la remise directe, **919 inspections** ont été réalisées par le service sécurité sanitaire des aliments. Ces inspections ont donné suite à **22 procès-verbaux** (la plupart gérés en transaction pénale), **50 mises en demeure** et **250 avertissements**. D'une manière générale et compte tenu du ciblage des contrôles selon une analyse de risque, **67 %** des établissements contrôlés peuvent être considérés comme globalement conformes au regard des règles sanitaires.

La protection économique du consommateur : une vigilance particulière concernant le respect des règles de vente par internet

L'activité du service consommation-répression des fraudes de la DDCSPP repose sur le contrôle en entreprise dans tous les secteurs économiques. 87 % de son activité est programmé dans le cadre du plan national d'enquête composé en 2018 de 50 tâches d'enquête.

En 2018, **730 contrôles** ont été réalisés donnant lieu à **195 avertissements**, 57 mesures de police administrative, 19 procès-verbaux transmis au Procureur de la République, ainsi que 7 procès-verbaux sanctionnés d'amendes administratives.

La surveillance de la santé animale et protection animale

La tuberculose bovine

Le département de la Dordogne est confronté depuis plus de 10 ans à la lutte contre la tuberculose bovine. Depuis 2008, le nombre de foyers de tuberculose en Dordogne fluctue entre 25 et 35 et la région Nouvelle-Aquitaine concentre depuis plusieurs années 80 % des foyers nationaux : le nombre de foyers est resté stable en Dordogne en 2018 avec **30 foyers** recensés.

L'influenza aviaire

Si la France a recouvré, fin octobre 2017, son statut indemne d'influenza aviaire hautement pathogène, le danger sanitaire reste présent en Europe où, en l'espace d'un an, près de 200 foyers ont été identifiés aussi bien dans la faune sauvage que dans des élevages professionnels.

D | LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET PROTECTION ANIMALE

La sécurité des aliments

Les agents des services vétérinaires de la DDCSPP sont présents de manière permanente dans les 5 abattoirs de boucherie du département (Arcadie Thiviers, abattoirs municipaux de Bergerac et de Ribérac, Sobeval et Eymet), et de manière « semi-permanente » dans 5 abattoirs de volailles de plus de 2 000 t/an.



En matière de prévention sanitaire, il convient de noter que la Dordogne est désormais équipée de **3 plateformes** de nettoyage-désinfection des moyens de transport de palmipèdes, dont deux ont été inaugurées en 2018.

La protection animale

Au-delà des questions de santé animale, la protection animale mobilise chaque année fortement le service santé animale de la DDCSPP.

113 plaintes ont été traitées en 2018. **145 animaux** ont été retirés à leur détenteur dans 6 élevages différents et **5 procès-verbaux** ont été dressés et transmis au Parquet.

E | LA GESTION DES RISQUES

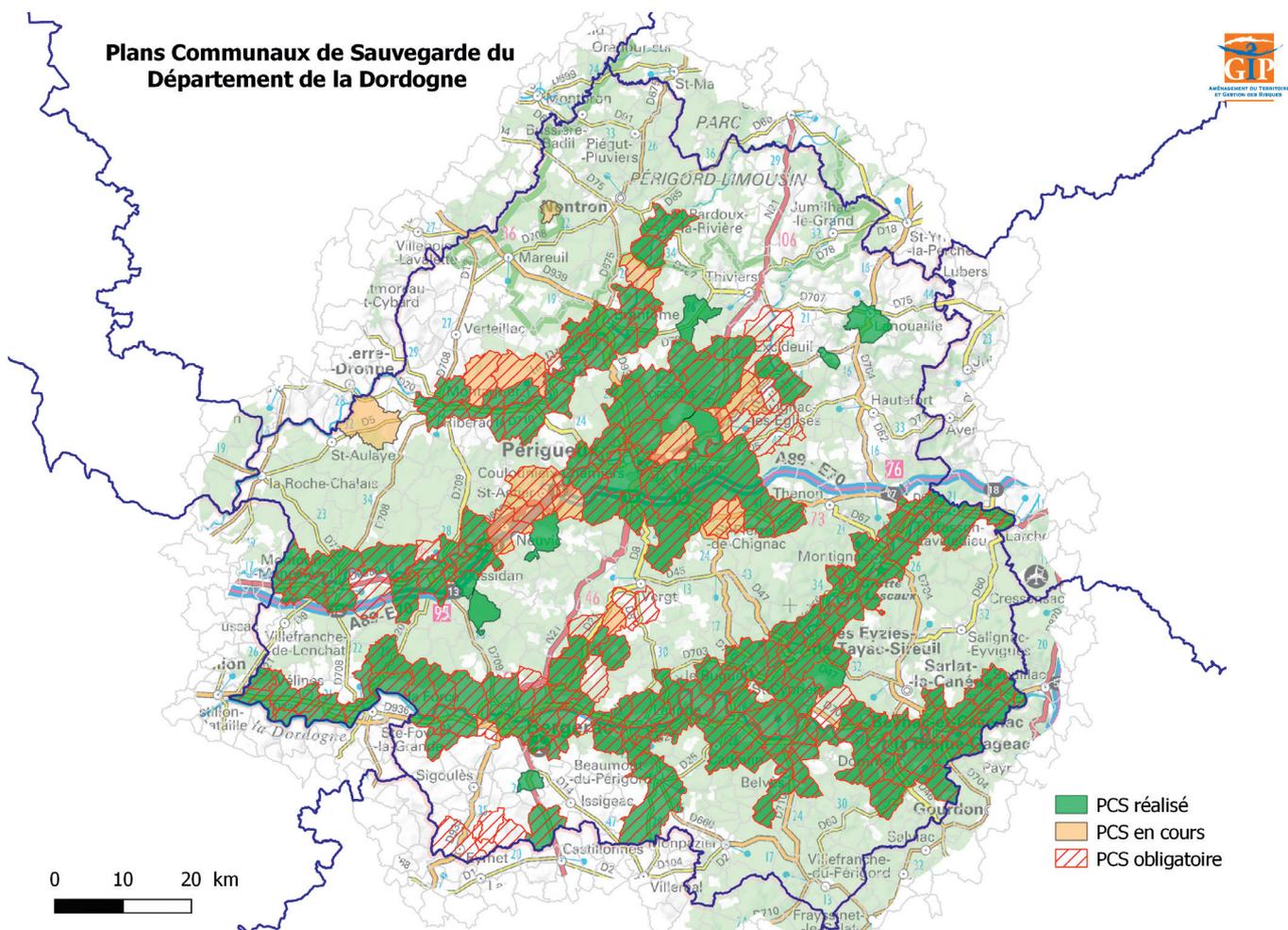
Les crises peuvent le plus souvent être anticipées. L'État s'y prépare afin de prendre les mesures nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier des institutions et de la vie économique et sociale. En outre, ses services veillent à ce que la prise en compte des risques naturels soit intégrée dès l'élaboration des documents d'urbanisme et traduite dans les règles d'urbanisme, ainsi qu'au niveau de l'application du droit des sols.

La Prévention des risques

Les Plans Communaux de Sauvergarde (PCS)

Les phénomènes climatiques intervenus en 2018 ont fait apparaître que les communes qui ont pu y faire face et répondre avec efficacité étaient dotées de plans communaux de sauvegarde.

En Dordogne, 83 % des communes ayant l'obligation de se doter d'un PCS en sont pourvues. 149 PCS sont à ce jour réalisés et approuvés.



Le risque inondation

La connaissance du risque inondation et de sa prévention est bien aboutie en Dordogne. A ce jour, **174 Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont approuvés**, 17 sont en révision, 5 sont en cours d'élaboration et 117 communes disposent d'un atlas des zones inondables.

Les risques industriels

L'unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UD-DREAL) suit 220 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation, parmi lesquelles figurent 9 sites industriels classés à risque (**5 sites SEVESO seuil haut et 4 sites SEVESO seuil bas**).

En 2018, elle a effectué **50 inspections** (ayant abouti à 6 propositions de mise en demeure, 1 suspension d'activité et 3 procès-verbaux).

En 2018, l'UD-DREAL a assuré l'instruction de 25 dossiers relevant du régime de l'autorisation ou de l'enregistrement, conduisant à la prise d'un arrêté pour 7 d'entre eux, et a déclaré 5 dossiers recevables et 5 autres non recevables.

Enfin, le service a participé à 4 commissions de suivi de site (CSS) au cours de l'année. Ces instances ont pour objectif de favoriser la participation du public et l'amélioration de la connaissance du risque autour des installations classées.

Les mouvements de terrain

25 plans de prévention des risques de mouvements de terrain sont approuvés en Dordogne. Le territoire du département est concerné par plusieurs types de mouvements de terrain (retrait-gonflement des argiles, glissements de terrain et coulées de boues, effondrement de cavités souterraines - 9 500 cavités recensées en Dordogne, écroulement et chute de blocs, affaissement de sols compressibles).

Les feux de forêt

La Dordogne, 3^{ème} département forestier de France, est riche d'une couverture boisée qui représente 45 % de son territoire. Elle se situe ainsi parmi les 10 premiers départements en termes de départs de feux de forêt. L'atlas départemental du risque d'incendie de forêt de 2011 permet une connaissance du risque en s'appuyant sur les retours d'expérience terrain.

2018 a été une année de moindre activité « feux d'espaces naturels » en raison d'une météorologie favorable en termes de réduction des risques d'éclosion

et de propagation des incendies : 395 incendies en espaces naturels recensés, dont 58 feux de forêt.



Les exercices de gestion de crise

Les exercices permettent de tester les modalités de préparation et d'intervention de l'ensemble des services de sécurité et de secours, des services déconcentrés de l'État, ainsi que des grands opérateurs et de tirer les enseignements nécessaires à l'amélioration des dispositifs. La préfecture organise chaque année au moins quatre exercices.

5 exercices ont été réalisés au cours de l'année 2018 en Dordogne.



Les événements climatiques de l'année 2018

Le risque climatique tend à se multiplier au fil des années. Sur ce point, la Dordogne a connu en 2018 des événements d'une rare intensité (fin mai, 10 et 11 juin et 4 juillet).

- **L'épisode orageux et les inondations des 10 et 11 juin 2018**

Ces phénomènes intenses ont impacté fortement le Bergeracois et la vallée de l'Isle.

Les inondations ont entraîné d'importants dégâts sur les habitations (1 434) et sur les ouvrages d'art des communes sinistrées (70). Un comité de suivi réunissant toutes les administrations a été mis en place dès le 14 juin pour venir en aide aux collectivités, aux entreprises et aux agriculteurs et leur présenter les différents dispositifs des aides de l'État.

Saisi le 23 août 2018, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), chargé de l'évaluation des dégâts éligibles à la dotation de solidarité nationale en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, a permis l'attribution d'une enveloppe de 1 018 593 €. Les travaux portés par les collectivités impactées ont pu être subventionnés par l'État à hauteur de 40 % à l'exception de la commune de Prigonrieux, collectivité la plus touchée, qui a bénéficié d'un taux de 42,67 %.



La profession agricole a également bénéficié d'un soutien financier. Un dégrèvement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) des parcelles touchées a été accordé. Ce dégrèvement est proportionnel à l'importance des pertes subies. Grâce à un plan concerté DDFiP-DDT, un dégrèvement de TFPNB d'un montant total de 76 538 € a été accordé à 113 exploitants agricoles pour 4 200 parcelles (2 300 ha) réparties sur 68 communes.

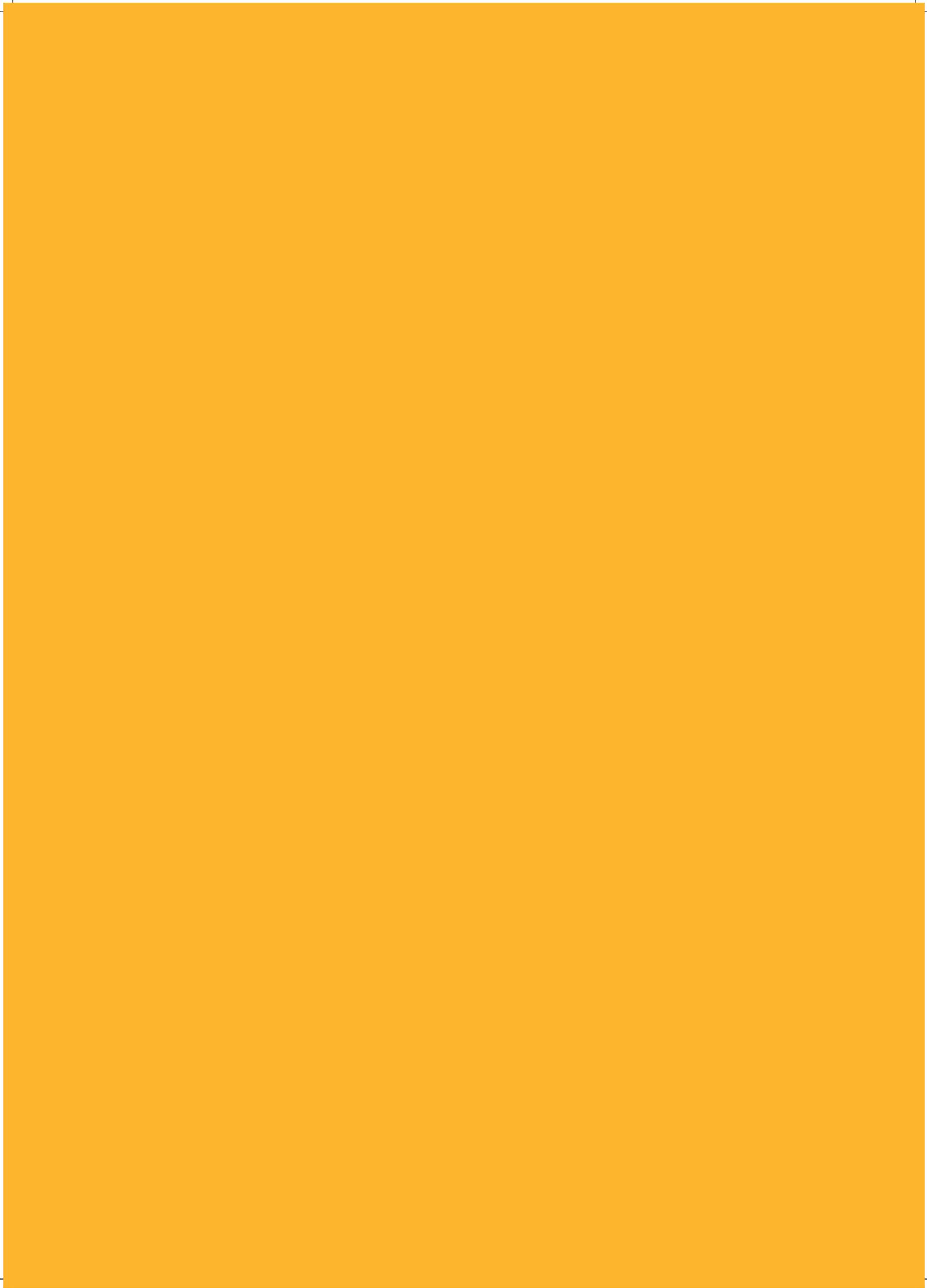
Des procédures de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été mises en place dans les plus brefs délais. **58 communes** ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

- **Les orages et vents violents du 4 juillet 2018**

Ces événements climatiques ont impacté principalement Bergerac, la vallée de l'Isle et le Ribéracois.

En ce qui concerne les dégâts agricoles, la perte de fonds sur noyers concerne 5 200 arbres. Les propositions de la commission départementale d'expertise, de reconnaissance et d'indemnisation au titre des calamités agricoles sur noyers ont été transmises au CNGRA, qui a émis un avis favorable à cette demande. La liste des 362 communes présentée a été retenue, ainsi que le montant estimatif de l'indemnisation prévisionnelle de 237 500 €.





SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE

LES ACTIONS POUR UN RETOUR À L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES	16
LA PROMOTION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES	17
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MUTATION ÉCONOMIQUE.....	18
LES RÉFORMES FISCALES	20

A | LES ACTIONS POUR UN RETOUR À L'EMPLOI DES PLUS FRAGILES

Les contrats aidés

- En 2018, le gouvernement a réformé le dispositif des aides à l'emploi pour le rendre plus efficace : il a été mis fin aux emplois d'avenir et ont été créés les **parcours emploi compétences (PEC)** qui sont uniquement destinés au secteur non marchand.
- Les PEC répondent à une exigence renouvelée **d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et d'élévation des compétences**. Ils concernent l'ensemble des employeurs du secteur public et associatif, avec un engagement portant sur une formation et un accompagnement effectifs du bénéficiaire de l'aide. Le taux de prise en charge de l'aide est de 50 %.

Parcours
**emploi
compétences**



UN VÉRITABLE TREMLIN POUR L'AVENIR



- En 2018, 200 000 PEC ont été programmés dont 13 861 pour la Nouvelle-Aquitaine. La Dordogne a réalisé 831 PEC (**meilleur taux de réalisation en Nouvelle-Aquitaine**). Parmi les bénéficiaires, 74,7 % ont été des femmes, 67,7 % des demandeurs d'emploi de longue durée, 21,8 % des personnes reconnues travailleurs handicapés, 43,2 % des personnes de plus de 50 ans.

- **Le service public de l'emploi s'est mobilisé pour la réussite du dispositif** : une cellule opérationnelle s'est réunie tous les mois afin de définir les modalités de mise en œuvre du dispositif et son approche qualitative tant du point de vue du tutorat que de la formation, et d'assurer le suivi des prescriptions. Ce dispositif est reconduit en 2019.

L'insertion par l'activité économique

- En 2018, **29 structures** constituaient le dispositif IAE périgourdin (5 associations intermédiaires, 2 entreprises de travail et d'insertion, 5 entreprises d'insertion, 17 ateliers et chantiers d'insertion). Elles ont 180 salariés permanents (gestion des structures) et accompagné **1 809 personnes en insertion**, pour un chiffre d'affaires de plus de 9 M€.

Sur ce champ très partenarial, notamment via le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE). Les résultats de cette politique en matière d'accès et retour vers l'emploi sont importants avec 20,7 % de sorties de SIAE vers l'emploi durable (pour un objectif de 25 %) et 65,7 % de sorties dites « dynamiques » (pour un objectif de 60 %).

L'insertion des travailleurs en situation de handicap

Le travail partenarial entre Cap emploi (organisme de placement spécialisé) et Pôle emploi se poursuit au profit des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH).

Les entreprises adaptées

L'entreprise adaptée (EA) est une entreprise à part entière qui permet à des personnes reconnues TH d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. 6 EA agréées ont bénéficié d'un soutien de l'État (90,75 aides aux postes, soit 1,252 M€). Une nouvelle EA a été lancée sur le Sarladais en décembre 2018 et le secteur connaîtra une réforme d'ampleur en 2019.

L'emploi accompagné

L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir un emploi rémunéré sur le marché du travail. Les Papillons Blancs ont été retenus pour sa mise en œuvre.

La convention SPE/MDPH

Une nouvelle convention renforçant la coopération entre le service public de l'emploi (SPE) et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a été signée le 30 août 2018.

Le parrainage

En 2018, l'entreprise d'insertion La Tresse et la Mission locale du Ribéracois Vallée de l'Isle, retenues dans le cadre de l'appel à projet Parrainage, ont accompagné 57 filleuls au titre de ce dispositif qui vise à faciliter l'accès et/ou le maintien dans l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle en les faisant accompagner par des personnes bénévoles (professionnel en activité ou retraité).

L'accompagnement des demandeurs d'emploi par Pôle emploi

Les nouvelles modalités de suivi et d'accompagnement

Mis en place en 2016 par le biais d'une convention entre Pôle emploi et le Conseil départemental de Dordogne, **l'accompagnement global** (d'une durée de 9 mois) a pour objectif d'apporter une réponse coordonnée à des demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles. **En 2018, près de 400 personnes ont intégré l'accompagnement global** et 348 en sont sorties, dont 149 en reprise d'emploi, 24 en formation et 9 en création d'entreprise, soit un taux de sorties positives de 52 %.

En 2018, Pôle emploi Dordogne a délivré 2 679 aides (à la mobilité, au développement), 5 047 prestations suivies par les demandeurs d'emploi, 24 467 retours à l'emploi y compris l'intérim.

La formation des demandeurs d'emploi

En 2018, Pôle emploi a développé des actions collectives de formation avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du **Plan d'Investissement des Compétences (PIC)**. 41 actions de formation ont démarré pour 300 demandeurs d'emploi peu qualifiés. Par ailleurs, 102 personnes ont intégré le dispositif « Prépa compétences » avec l'AFPA de Boulazac avant d'intégrer une formation (double objectif : sécuriser les entrées en formation et éviter les abandons en cours de parcours).

De janvier à novembre 2018, **1 661 demandeurs d'emploi sont entrés en formation** avec un financement Pôle emploi.

L'indemnisation des demandeurs d'emploi

Fin novembre 2018, 15 360 demandeurs d'emploi étaient indemnisés en Dordogne, le taux de premier paiement dans les délais étant de 94,9 % en cumul depuis le 1^{er} janvier 2018.

B | LA PROMOTION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Deux structures agissent pour l'insertion socio-professionnelle des jeunes

Les missions locales : elles sont cinq en Dordogne et déploient une offre de service globalisée : orientation, emploi, logement, mobilité, santé, accès à la culture et aux loisirs. Engagées dans des programmes nationaux et des actions partenariales en faveur des jeunes en difficulté, **elles en ont accueilli 2 667 en 2018** (contre 2 582 en 2017, + 3,3 %). Elles sont notamment financées à hauteur de 56 % par l'État et de 24 % par les collectivités locales.

L'École de la 2^e Chance (E2C) de Bergerac est ouverte depuis décembre 2016. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification professionnelle. **50 parcours ont été réalisés en 2018**, permettant de construire un projet d'insertion sociale et professionnelle à travers un parcours de formation individualisé, à durée variable et à l'action pédagogique souple et innovante.

Les dispositifs proposés aux jeunes

Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) constitue le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales depuis le 1^{er} janvier 2017, d'une durée maximale de 24 mois consécutifs. Dispositif unique et adaptable aux besoins du jeune, il répond à un objectif de lisibilité et de simplification. **1 828 PACEA ont été réalisés par les missions locales en 2018.**

La garantie-jeunes constitue une modalité spécifique du PACEA, destinée aux jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. **638 jeunes sont entrés en parcours d'accompagnement de la garantie-jeunes en 2018**, ce qui représente 95 % de l'objectif.

Au-delà de son offre de service de droit commun, Pôle emploi poursuit **l'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)** destiné également aux jeunes. En 2018, 681 d'entre eux sont entrés dans cet accompagnement d'une durée de 6 mois. **Fin novembre 2018, sur 470 jeunes sortis du dispositif, 236 ont retrouvé un emploi, 16 sont**

en formation de plus de 12 mois et **10 ont créé leur entreprise, ce qui représente un total de 56 % de sorties positives.**

Le parcours d'intégration par l'apprentissage de la langue (PIAL) constitue une autre modalité spécifique du PACEA. Il s'agit d'un nouvel outil visant l'intégration socio-professionnelle des jeunes étrangers extra-européens qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise de français leur permettant d'intégrer les dispositifs d'insertion socio-professionnelle de droit commun et a fortiori d'accéder au marché du travail. Fin 2018, 10 parcours étaient engagés.

L'apprentissage

- **La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** du 5 septembre 2018 vise, entre autres mesures, la transformation de l'apprentissage en instaurant un système favorisant l'innovation et la réussite éducative et professionnelle des jeunes : simplification du contrat d'apprentissage et des aides à l'apprentissage, rénovation de l'orientation, développement de l'offre de formations.
- En Dordogne, **le nombre de contrats en apprentissage augmente depuis plusieurs années (2 014 en 2018, 1 909 en 2017)** tandis que la part des jeunes en contrats de professionnalisation est stable.

En 2018, un **partenariat inédit et innovant** a débuté à l'initiative de la préfecture de la Dordogne, afin de permettre aux CFA et à leurs professionnels d'intervenir lors de grandes manifestations sportives destinées aux jeunes et ce, afin de sensibiliser ces derniers (et leurs familles) sur les possibilités d'insertion professionnelle et sociale offertes par l'apprentissage sous la forme

d'ateliers-découverte de métiers à la fois concrets, accrocheurs, divertissants et pleinement intégrés aux manifestations.

Sur proposition du district de football et du comité départemental de rugby, trois manifestations ont été retenues pour le printemps 2018 :

- la finale du festival Foot Pitch catégorie U13 à Prigonrieux le 7 avril,
- les finales départementales de rugby M12 à Mussidan le 28 avril,
- le concours du jeune rugbyman M12 à Bergerac le 12 mai.

Cette expérience est apparue comme une réussite : **plus d'un millier de jeunes sportifs auront fréquenté les ateliers et pu ainsi découvrir des métiers de façon ludique.** Elle est renouvelée en 2019.



C | L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MUTATION ÉCONOMIQUE

Les mesures fiscales en faveur des entreprises

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE s'adresse aux entreprises employant des salariés, imposées à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu d'après leur bénéfice réel. Au 1er janvier 2018, le taux du CICE était de 6 % des rémunérations comprises entre 1 et 2,5 fois le SMIC.

En 2018 :

- **1 052 entreprises ont imputé leur CICE sur leur impôt sur les sociétés 2017** pour un montant total de **20,9 M€**.
- **2 267 entreprises assujetties** ont quant à elles bénéficié directement d'un **remboursement** pour un montant total de **28,36 M€** pour la même période.
- **2 681 entreprises individuelles** ont imputé pour un montant de **5 M€** de CICE sur leur impôt sur le revenu (IR).
- **2 029 ont obtenu une restitution d'IR** à hauteur de **2,9 M€**.



AVEC L'APPRENTISSAGE
#DÉMARRE TA STORY
apprentissage.gouv.fr

AVEC L'APPRENTISSAGE
#DÉMARRE TA STORY
apprentissage.gouv.fr

Les crédits d'impôt recherche (CIR) et innovation (CII)

Le CIR est un avantage fiscal calculé sur la base des dépenses de recherche et de développement engagées par les entreprises. Le CII est quant à lui un dispositif d'aide et de soutien aux PME innovantes qui complète le CIR.

En 2018, 66 entreprises de Dordogne ont été éligibles au CIR pour un montant total de créances imputées (sur les impositions 2017) de 2 101 263 € et restituées de 2 569 957 €. Pour le CII, les montants de créances imputés sur les impositions 2017 sont de 24 387 € (7 dossiers) et de 11 844 € pour les créances restituées (6 dossiers).

Le soutien aux entreprises en difficulté

L'année 2018 confirme la reprise de l'activité économique constatée en Dordogne en 2017.

Le produit de la TVA a augmenté de plus de 3 % par rapport à 2017 ; celui de l'impôt sur les sociétés (+ 5 %) et de la taxe sur les salaires a suivi la même tendance (+ 1,7 %). La part des déclarations de TVA sans paiement est en baisse depuis 2 exercices en nombre (- 9,7 %), et en montant (- 13,5 %). Cette reprise de l'activité en Dordogne a été confirmée par le nombre de saisines de la CCSF qui a fortement diminué entre 2017 et 2018 (34 dossiers en 2017 contre 17 en 2018).

Activité partielle en 2018 : 98 demandes d'entreprise contre 114 en 2017, mais 81 892 heures consommées contre 74 633 en 2017, 1 533 salariés concernés pour 1 095 en 2017. Coût du dispositif : **674 768 €** au lieu de 575 380 € en 2017.

Plan de sauvegarde de l'emploi et licenciements économiques

Un PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) est obligatoire dans les entreprises d'au moins 50 salariés, lorsque le projet de licenciement concerne au moins 10 salariés sur une période de 30 jours. Il doit obligatoirement être validé ou homologué par la DIRECCTE. En 2018, **3 PSE ont entraîné la perte de 259 emplois**, sans fermeture d'établissement.

Ruptures conventionnelles :

2 106 ruptures conventionnelles ont été enregistrées en 2018 contre 2 019 en 2017.

L'accompagnement des entreprises en développement

Les équipes de conseillers Pôle emploi dédiées à l'entreprise

En Dordogne, 25 conseillers dédiés à l'entreprise sont répartis sur les 7 Agences Pôle emploi du territoire. Pour l'ensemble de l'année 2018, **12 642 postes ont été satisfaits, 77 464 contacts ont été pris avec des entreprises, dont 1 240 visites.**

#VersUnMétier

Depuis le 4 septembre 2018, pour renforcer les actions vers le recrutement sur les secteurs en tension, **près de 100 événements #VersUnMétier** se sont enchaînés à un rythme soutenu, une fois par semaine, au sein de toutes les agences Pôle emploi du territoire. L'opération, centrée sur la rencontre concrète de professionnels et de demandeurs d'emploi préparés, prend des formes multiples en des lieux variés : informations collectives, ateliers, visites d'entreprise, « job-dating », en agence, en entreprise, sur un chantier.



La méthode de recrutement par simulation

Développée par Pôle emploi, la méthode de recrutement par simulation (MRS) permet aux entreprises de recruter des candidats adaptés au poste de travail,

sans tenir compte de leur diplôme, de leur expérience ni de leur CV. **En 2018, 177 emplois ont été proposés avec l'offre de service MRS : 482 personnes ont passé les exercices MRS**, 344 les ont réussis et 139 ont été recrutées (dont 47 ont bénéficié d'une action préalable au recrutement).

Conventions de formation

En 2018, l'État a accompagné 3 entreprises dans le cadre de leur programme stratégique de formation :

- COFIDUR (électronique) pour 55 salariés formés (participation financière de l'État : 25 000 €),
- DMS (médico-social) pour 91 salariés (participation financière de l'État : 45 000 €),
- SUTUREX (fabrication de matériel médico-chirurgical) pour 88 salariés (participation financière de l'État : 18 000 €).

D | LES RÉFORMES FISCALES

La réforme nationale de la taxe d'habitation (TH)

Un nouveau dégrèvement de la TH de la résidence principale a été institué à compter des impositions 2018. **Au plan national, cette réforme va ainsi permettre à 80 % des foyers fiscaux d'être exonérés de la TH.**

En Dordogne, en 2018, **124 156 foyers fiscaux** ont été concernés par la réforme de la TH sur 233 238 assujettis (39 406 sont déjà exonérés de la TH). Le **montant total du dégrèvement** concernant la réforme de la TH s'élève à **16 421 035 €**.

La dématérialisation de la déclaration d'impôt sur les revenus

En 2018, **53,5 % des déclarations ont été effectuées en ligne en Dordogne** (contre 60 % au plan national), soit 131 408 déclarations (sur 245 481 foyers fiscaux en Dordogne). Pour la campagne 2019 (avril/juin), la déclaration en ligne sera généralisée et obligatoire pour l'ensemble des foyers fiscaux.

Payez en toute sécurité

Signalez un déménagement

Calculez si vous allez payer des impôts et combien

Posez vos questions et faites vos réclamations

Retrouvez vos documents fiscaux

Déclarez vos revenus

DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE
L'impôt s'adapte à votre vie
impot.gouv.fr

LE SITE QUI REND SERVICES



Le prélèvement à la source (PAS)

Le PAS est entré en vigueur le 1er janvier 2019. L'impôt devient contemporain de la perception des revenus sans modification des modalités d'établissement de l'assiette et des règles de son calcul. Il s'agit donc uniquement d'une réforme du recouvrement de l'impôt et la déclaration

annuelle des revenus (avril/mai) n'est pas impactée par la réforme.

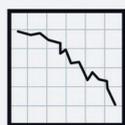
Au cours de l'année 2018, les contribuables ont pu choisir entre différentes options (individualisation du taux de prélèvement pour les couples, non transmission du taux personnalisé au collecteur, trimestrialisation des acomptes).

LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE, QU'EST-CE QUE J'Y GAGNE ?



FABRICE ET SARAH, DEUX ENFANTS, EXPLOITANTS AGRICOLES EN NORMANDIE.

Ils payent chaque année des tiers provisionnels sur la base du dernier bénéfice déclaré, **soit 70 000 € en 2016 comme en 2017. L'impôt correspondant est de 6 691 €.**



En juin 2018, suite à une baisse des cours, Fabrice et Sarah anticipent une mauvaise année pour 2018, **soit un bénéfice agricole ramené à 55 000 €. L'impôt correspondant serait alors de 3 626 €.**

AVANT la réforme

Ils versent des tiers provisionnels de 2 230 € en février et en mai et doivent continuer à verser le solde de l'impôt (2 231 €) en octobre. **Ce n'est que l'année suivante qu'ils peuvent demander à moduler leurs acomptes.**

APRÈS la réforme

Ils versent des acomptes trimestriels de 1 672 € en février et en mai. En juin, ils demandent la modulation à la baisse de leurs acomptes. Comme ils ont déjà versé 3 344 €, **ils n'ont plus que 282 € à payer sur leurs derniers acomptes.**

LE BÉNÉFICE

L'IMPÔT NE VIENT PLUS AUGMENTER LES DIFFICULTÉS !

Avec la suppression du décalage d'un an, la difficulté que subit ce couple d'exploitants agricoles peut être prise en compte par une demande d'ajustement de l'impôt dès que celle-ci se produit.

À SAVOIR

Les agriculteurs ayant opté pour l'imposition de leurs revenus selon la moyenne triennale auront des acomptes calculés sur la base de la moyenne des trois derniers exercices connus.

L'impôt sur la fortune immobilière (IFI) en remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

L'IFI concerne les personnes physiques détenant un patrimoine immobilier important (actif net supérieur à 1,3 M€) et fait désormais l'objet d'une déclaration selon les mêmes modalités et délais que l'impôt sur le revenu.

En Dordogne, l'IFI a concerné **266 redevables en 2018** pour un **produit fiscal total de 1 901 565 €** (en 2017, 1 176 contribuables étaient assujettis à l'ISF pour un produit fiscal total de 10 623 078 €).

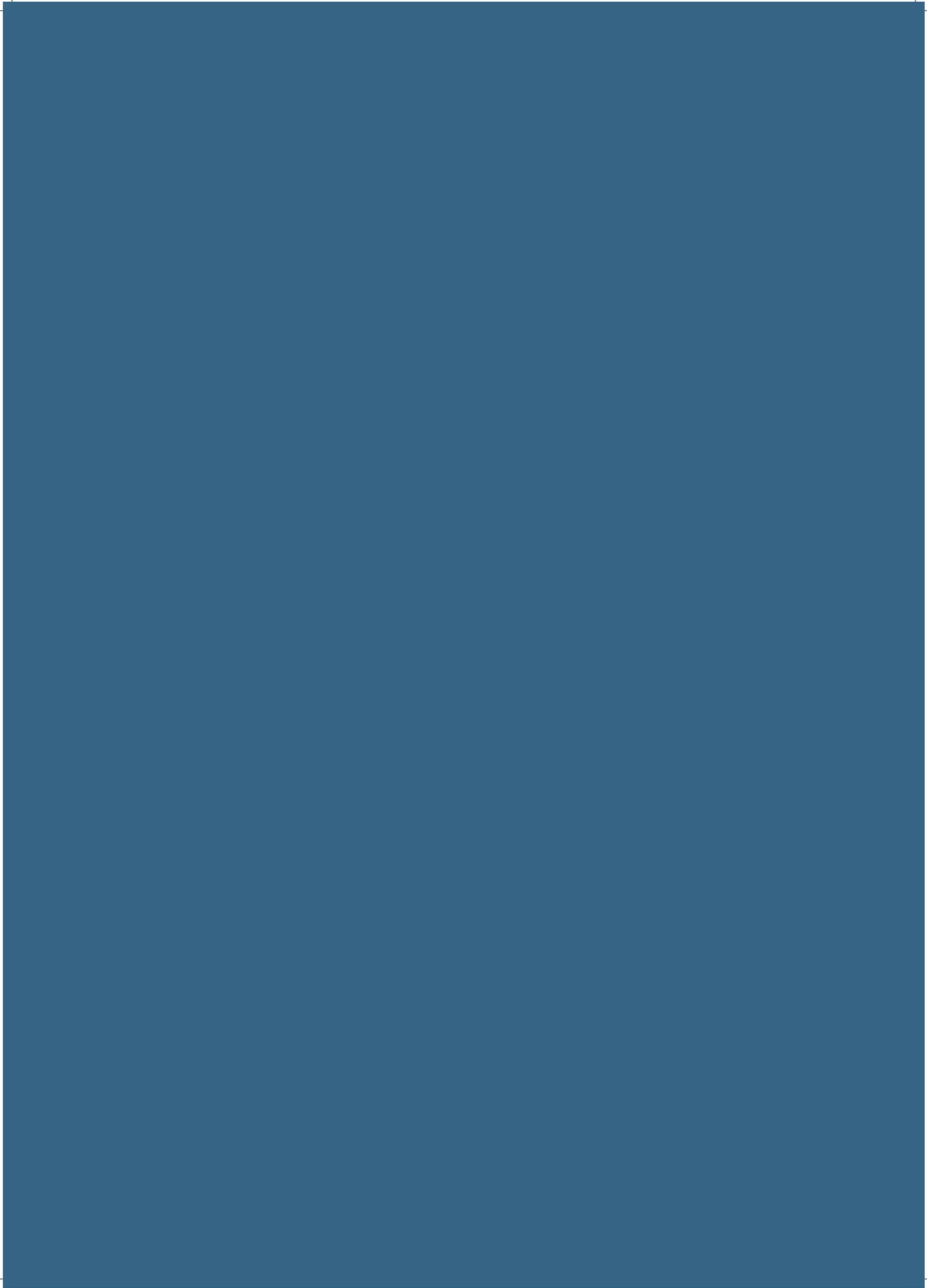
Une administration garante de l'égalité devant l'impôt

En 2018, la DDFIP a maintenu sa présence tant sur le contrôle des professionnels que sur celui des particuliers.

L'action est restée soutenue en matière de contrôle fiscal externe (près de 4 300 000 €) avec la réalisation de **125 contrôles sur place**, principalement au titre de vérifications de comptabilité. Le contrôle sur pièces des particuliers (opérations du bureau) progresse et représente 4 069 points d'impact (nombre d'années taxées) pour un montant de 4 697 000 €. Concernant les usagers professionnels, les résultats sont de l'ordre de 2 000 000 €.

Le montant global des rappels mis en recouvrement tous impôts et toutes procédures confondues s'élève à 13 663 271 €.

Dans le cadre de la priorisation de la lutte contre la fraude, 17 % des rappels notifiés ont donné lieu à application de sanction pour manquements délibérés. Une plainte pour fraude fiscale a été déposée, ainsi qu'une dénonciation au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.



RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

LE LOGEMENT	24
L'HABITAT ET LA RÉNOVATION URBAINE.....	25
LA POLITIQUE DE LA VILLE	25
L'ACCÈS AUX SOINS ET LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	27
L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES MIGRANTS	28
L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	30
L'ACCÈS À LA CULTURE, À L'ÉDUCATION ET AU SPORT	30
LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ	34

A | LE LOGEMENT

La problématique de la mise à l'abri et du logement « pour le plus grand nombre » est une préoccupation constante de l'État qui se mobilise et veille, conjointement avec les intercommunalités et le Conseil départemental de la Dordogne, à la mixité sociale dans les quartiers et les ensembles locatifs et à la qualité des logements proposés.

La Dordogne est le 18ème département le plus pauvre de France, marqué par des logements dégradés, une pauvreté installée en milieu rural et des populations très vulnérables qui ont des difficultés à accéder ou à se maintenir dans le logement.

Les engagements de l'État

La construction d'un parc de qualité adapté aux besoins des ménages et un accompagnement social pour consolider les parcours sont les deux piliers de l'intervention de l'État en 2018 :

- 645 320 € engagés pour 94 logements locatifs sociaux financés,
- 1 650 000 € consacrés au logement accompagné, en progression de 6 % par rapport à 2017,
- 40 000 € consacrés à la prévention des ruptures dans les parcours locatifs.

Dans le cadre de ses fonctions régaliennes, l'État supervise également les attributions de logements sociaux en faveur des publics les plus vulnérables par le suivi de son contingent. 2018 est marqué par la mise en place de la Commission d'Orientation Relogement Adapté (CORA), instance du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), qui devient la plateforme conjointe État-bailleur-Conseil départemental pour le relogement des bénéficiaires de la protection internationale. 36 dossiers ont été traités dans ce cadre en 2018.

L'accompagnement des collectivités

Les services de l'État accompagnent techniquement les collectivités :

- Appui aux EPCI dans leurs nouvelles compétences en matière de logement, notamment sur le volet attribution de logement social (participation à l'élaboration des plans locaux de l'habitat, accompagnement et co-présidence des conférences intercommunales du logement (pour les CA du Grand Périgueux

et Bergeracoise), participation à la réalisation des conventions intercommunales d'attribution (validées en décembre 2017 pour la CAB et en décembre 2018 pour la CALGP).

- Soutien technique et rôle important de conseil auprès du Conseil départemental de la Dordogne, délégataire des aides à la pierre : portage commun de l'élaboration et la programmation de la production de logements familiaux sociaux et des opérations structures en faveur de l'hébergement.
- Accompagnement, dans le cadre de la loi ELAN, de la fusion au 1^{er} janvier 2020 en syndicat mixte ouvert des deux principaux bailleurs sociaux du département, Dordogne Habitat et Grand Périgueux Habitat, ce qui permettra la création d'un bailleur majoritaire en termes de parc sur le département. Cet outil permet de garder une **gouvernance locale qui contribuera au bon portage des politiques du logement social dans le département.**
- Conjointement avec le Conseil départemental, déploiement d'une **animation territoriale** de la politique du logement pour les plus défavorisés autour de l'outil « PDALHPD 2018-2023 » :

Enfin, l'État innove et soutient, avec les partenaires de l'accompagnement social, la co-construction d'actions spécifiques autour de la notion de parcours, de l'hébergement vers le logement pour l'ensemble des populations vulnérables :

- 87 000 € ont été consacrés à l'accompagnement vers et dans le logement pour soutenir les parcours résidentiels depuis l'hébergement,
- 16 000 € ont été consacrés à un projet innovant sur la notion de référent de parcours, en lien avec l'hébergement.



B | L'HABITAT ET LA RÉNOVATION URBAINE

Une planification co-pilotée État-Département

Le territoire de la Dordogne est couvert par un Plan départemental de l'habitat, issu de l'analyse conjointe des besoins, et co-piloté par le préfet et le Conseil départemental.

Par ailleurs, les services de l'État assurent la cohérence et la complémentarité des différents plans (PDALHPD, PDLHI, schéma départemental d'accueil des gens du voyage) et des documents programmatiques (Schéma de Cohérence Territoriale, programme local de l'habitat, programme local d'urbanisme intercommunal), dans lesquels l'enjeu Habitat est un axe prioritaire.

La lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne est portée par le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. L'Agence régionale de santé et la Direction départementale des territoires assurent conjointement un suivi des signalements d'indignité et d'indécence à travers des visites, et le cas échéant, des injonctions de mises aux normes. Il s'agit de l'aspect coercitif mais la prévention est un volet en cours de développement avec des informations auprès des élus et des collectivités sur les obligations et le rôle de chaque acteur.

Les aides à l'amélioration de l'habitat

La déclinaison territoriale de l'Agence Nationale pour l'Habitat (ANAH) anime un aspect complémentaire à travers les aides directes à l'amélioration de l'habitat, permettant l'accès à des logements de qualité à loyer maîtrisé et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées par l'adaptation de leur logement.

En 2018, **680 dossiers Sérénité** à travaux multiples ont été financés par l'ANAH pour une enveloppe de **plus de 5,8 M€**. L'objectif 2019 est encore plus ambitieux avec plus de 1 000 logements Sérénité pour une enveloppe qui dépasse les 9 M€.

Les programmes de rénovation urbaine

Les services de l'État en Dordogne participent actuellement à **deux projets d'ampleur** dans le cadre des programmes de rénovation urbaine portés par l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).



Le premier, issu du programme de rénovation urbaine précédent, concerne la démolition de 220 logements à **Périgueux dans le quartier de Saltgourde** et la reconstruction de 30 logements sur site. Le relogement des locataires est achevé et la déconstruction a débuté au dernier trimestre 2018.

Le second projet s'inscrit dans la catégorie d'intérêt régional du nouveau programme de rénovation urbaine. C'est un projet ambitieux d'un montant final de **près de 50 M€**. Porté par la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, ce projet bénéficie d'un financement direct de l'ANRU de **11,5 M€** auxquels s'ajoutent **2,5 M€ de prêts bonifiés**.

Situé sur la commune de **Coulounieix-Chamiers**, il se caractérise par :

- la démolition de 201 logements,
- la réhabilitation de 316 logements autour de critères environnementaux et de confort élevés,
- la reconstitution sur site de 49 logements locatifs sociaux dont une partie adaptée aux personnes âgées,
- l'ouverture sur le quartier de résidences privées permettant une mixité sociale dans un quartier jusqu'à présent entièrement composé de résidences appartenant à un bailleur social.

Des équipements publics seront intégrés (gymnase, centre social) et les aménagements publics revus. L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants et de rattacher les quartiers en difficulté au reste du territoire.

C | LA POLITIQUE DE LA VILLE

La mobilisation autour des 40 ans de la politique de la ville

L'année 2018 a été marquée par la mobilisation autour des 40 ans de la politique de la ville, la labellisation d'actions et l'organisation d'événements locaux, et la co-construction

locale et citoyenne, via les conseils citoyens, et la mobilisation des forces vives du territoire pour la politique de la ville.

Le 3 février 2018, organisation à Bergerac d'un **colloque intitulé « Regards croisés sur les quartiers »**. Son objectif était de favoriser les échanges entre les différents acteurs de cette politique (160 personnes) autour de trois témoignages sur trois étapes différentes de la construction de la politique de la ville :

- un quartier sorti de la politique de la ville (exemple de Boulazac),
- un quartier sorti du PNRU mais toujours dans la politique de la ville (exemple de Bergerac),
- un Quartier Politique de la Ville (QPV) démarrant un projet PNRU (exemple de Chamiers).

En outre, le label « 40 ans de politique de la ville, inventons les territoires de demain » a été décerné à **11 associations**, 6 sur les quartiers politique de la ville de Périgueux et 5 sur les quartiers politique de la ville de Bergerac. Il récompense les actions les plus innovantes et les plus remarquables dans un objectif de mutualisation des bonnes pratiques.



Enfin, pour la deuxième année consécutive, a été organisée à la préfecture de la Dordogne le 29 septembre 2018 la manifestation « **Champs libres à la Préf'** », destinée à valoriser et à faire partager les actions conduites par les associations situées dans les QPV, mais aussi en territoire rural, qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté et du vivre ensemble.

2018, année d'évaluation à mi-parcours des contrats de ville (2015-2020)

Sur les agglomérations de Périgueux et de Bergerac, leur évaluation a été menée par les acteurs locaux signataires des contrats grâce au guide méthodologique fourni par le CGET.

Au terme d'échanges nourris et fructueux entre les acteurs de la politique de la ville, 5 axes de travail prioritaire ont été dégagés :

- éducation et petite enfance,
- sécurité et prévention de la délinquance,
- emploi et orientation professionnelle,
- logement et cadre de vie,
- renforcement du lien social.

Les comités de pilotage sur la politique de la ville qui se sont tenus à Périgueux le 16 octobre 2018 et à Bergerac



le 7 décembre 2018 ont été l'occasion de présenter une synthèse de ces travaux, ainsi qu'une analyse de l'efficacité des actions menées. Ils ont permis d'identifier des points d'amélioration et de vigilance à l'horizon 2020.

Les actions menées en 2018

En 2018, l'appel à projets a permis de financer 86 actions portées par le monde associatif et les collectivités dans les quartiers de Bergerac, de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers. Le soutien de l'État s'est élevé à **373 862 €**, dont 120 000 € pour le programme de réussite éducative. A noter que 20 % de la dotation globale a été consacrée au développement économique et à l'emploi.

Parmi les actions financées, le thème de la parentalité a été mis en avant par :

- 2 actions menées par l'École des Parents et des Éducateurs de la Dordogne sur chaque contrat de ville,
- l'association Pitchouns et Grands et son café associatif parents/ enfants à Bergerac,
- l'association Jeu déambule avec l'action de « jeux en résidence ».

Enfin, la question de la santé, enjeu important dans les quartiers prioritaires, s'est retrouvée dans 2 actions à Périgueux et Bergerac :

- Atelier santé ville porté par Le Grand Périgueux,
- Service de médiation santé porté par l'Atelier à Bergerac.

plan d'accès aux soins a été mis en œuvre à compter de 2017. Il prévoit l'articulation entre plusieurs dispositifs et actions :

La dynamique des Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)

Ce mode d'exercice coordonné permet de créer des conditions de travail attractives et renforce la qualité de la prise en charge des patients. Regroupant des activités médicales et paramédicales, elles favorisent les prises en charge coordonnées et constituent une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaités par de nombreux professionnels.

18 MSP sont d'ores et déjà opérationnelles en Dordogne. Trois supplémentaires ont été validées en 2018 (Creysse, Sigoulès et Saint-Cyprien).

Par ailleurs, les possibilités d'accueil des stagiaires ont été renforcées dans l'ensemble de la région, plus particulièrement dans les MSP. Plus de 80 % des étudiants de second cycle suivent désormais un stage de médecine générale en cabinet de ville, maison ou centre de santé.



© France Bleu Périgord

D | L'ACCÈS AUX SOINS ET LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

L'accès aux soins, une priorité pour les territoires ruraux

En Dordogne, la densité de médecins généralistes baisse, les départs à la retraite s'accroissent et les nouvelles installations pallient insuffisamment cette diminution.

La densité en médecins spécialistes libéraux (48 pour 100 000 habitants) est inférieure de 38 % à celle de la région et inférieure de 46 % à celle de la France.

Ces difficultés démographiques concernent aussi certaines spécialités médicales (psychiatres, pédiatres, gynécologues, chirurgiens-dentistes), mais également certaines professions paramédicales (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes).

Pour lutter contre cette désertification médicale que connaît le département depuis quelques années, un

Un nouveau zonage du territoire, plus favorable à l'installation de nouveaux médecins

Le zonage permettant l'obtention des aides à l'installation a été revu par arrêté du directeur général de l'ARS le 4 juillet 2018. Désormais, **une grande partie du département de la Dordogne** est considérée comme une **zone d'intervention prioritaire** ou comme une **zone d'action complémentaire** permettant ainsi l'obtention de certaines de ces aides.

Le développement des consultations avancées de spécialités

Pour mieux répondre aux besoins de la population en matière d'accès aux médecins spécialistes, l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine a engagé depuis 2017, avec l'appui des acteurs de santé (hospitaliers, libéraux), un plan d'action ambitieux : le déploiement de

consultations avancées. Ce dispositif permet, dans les zones où les médecins spécialistes manquent, de rendre les consultations spécialisées (pédiatre, dermatologue, gynécologue, sage-femme, ophtalmologiste urologue, cardiologue,...) plus accessibles dans des lieux de proximité.

Sur le territoire de Dordogne, **50 consultations avancées sont déployées**, notamment à Nontron, Excideuil, Saint-Pardoux, Ribérac, Belvès, Domme, Sarlat, Vergt...

Le déploiement de la télémédecine grâce au numérique

Plusieurs affections ou pathologies peuvent être diagnostiquées ou suivies par le biais de la télémédecine :

- **Dépistage itinérant de la rétinopathie diabétique.**
- **Projet de mise en place d'une télé-radiologie** entre le centre hospitalier de Nontron et le groupement de coopération sanitaire (GCS) Imagerie (centre hospitalier de Périgueux et un cabinet de radiologues libéraux de Périgueux).
- **E-santé sur le Bergeracois** : projet qui comprend un volet « coordination des professionnels libéraux » à travers une plateforme d'échanges, et un volet télé-expertise et téléconsultation de médecins généralistes et spécialistes pour les résidents de l'EHPAD de La Madeleine.
- **Valise d'urgence en cours d'expérimentation sur Nontron** : une valise équipée d'un système vidéo, audio et ECG est utilisée par une infirmière sapeur-pompier (PISU) dans un rayon d'intervention de 30 minutes autour de Nontron.
- **Un projet de suivi des plaies et cicatrisations** est au sein du service d'hospitalisation à domicile du centre hospitalier de Périgueux.
- **Le financement de 4 projets collectifs d'EHPAD, d'une maison de santé et de deux unités sanitaires de centres de détention** par le biais d'appels à candidature.

La poursuite de la modernisation du centre hospitalier de Périgueux (tranche 2)

Les travaux de la tranche 2 du plan directeur de modernisation du centre hospitalier (CH) de Périgueux ont commencé en 2018. Cette opération représente 48,7 M€, subventionnée par l'État à hauteur de 3 M€. L'objectif de ces travaux, outre la construction de surfaces plus modernes et accueillantes, vise à disposer d'une infrastructure adaptée aux nouvelles organisations de prise en charge : développement des alternatives à l'hospitalisation complète, développement de la chirurgie

ambulatoire, regroupement des hôpitaux de jour de médecine, ainsi que des unités de soins intensifs de cardiologie et de neurologie, et enfin l'ouverture d'une 2ème salle d'angioplastie et de coronographie.

Cette nouvelle opération renforce le CH de Périgueux dans son rôle d'établissement support du Groupement hospitalier de territoire de la Dordogne.

De forts enjeux dans le domaine de la santé et de l'environnement

Fin 2018, le taux de protection des ressources en eau a dépassé les 90 %. L'effort de protection reste une priorité et se poursuivra dans les prochaines années. Par ailleurs, a été engagée une action de sensibilisation des exploitants à la démarche de plan de gestion de sécurité sanitaire des eaux afin de réduire au plus bas possible les risques sanitaires liés à l'eau de consommation.

La lutte anti-vectorielle s'intensifie sur le territoire de la Dordogne tout comme la lutte contre l'expansion de l'ambrosie (plante allergisante). Ces 2 thématiques représentent de forts enjeux de Santé Publique qui nécessitent la mobilisation de tous les intervenants (profession agricole, collectivités, services, etc.).

Un plan anti-dissémination d'arboviroses (maladies virales transmises pouvant être transmises par le moustique tigre) a été arrêté dans le département en 2018. Il prévoit notamment la mise en place d'une surveillance épidémiologique renforcée en lien avec les professionnels de santé, autour d'une procédure accélérée de déclaration des cas suspects importés, ainsi que les modalités de mise en œuvre des traitements de lutte anti-vectorielle.

S'agissant de l'ambrosie, la Dordogne a été le deuxième département de Nouvelle-Aquitaine à se doter d'un arrêté préfectoral pour la destruction des plants d'ambrosie qui oblige les agriculteurs notamment, ou les propriétaires de terrains, à les nettoyer ou les traiter.

Cette plante peut provoquer des rhinites, voire de l'asthme. Elle entraîne aussi une forte consommation de recours aux soins et provoque de nombreux arrêts maladies, liées à l'exposition à ses pollens.

E | L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES MIGRANTS

Ce sont deux enjeux importants de cohésion sociale pour notre territoire. La politique d'intégration des réfugiés connaît un déploiement important depuis deux ans, mobilisant des outils nouveaux et des partena-

riats multiples. Ainsi, **l'Etat s'est engagé**, avec tous ses partenaires, **dans la planification de l'offre d'hébergement, dans les parcours logement durable, dans les politiques volontaristes d'insertion par l'emploi et dans l'accompagnement dans la durée de ces migrants.**

Le volet logement

La Dordogne dispose d'un parc de **503 places d'accueil et d'hébergement** des publics migrants. Il se compose de places d'hébergement pour demandeurs d'asile réparties entre l'agglomération du Grand Périgueux, Bergerac, Montpon-Ménéstérol et Saint-Aulaye, auxquelles s'ajoutent 50 places d'accompagnement de réfugiés situées à Bergerac.

En outre, l'Etat soutient un programme européen de réinstallation en lien avec les associations suivantes :

- Aurore, qui a accueilli des familles orientées par le Haut Commissariat aux Réfugiés pour leur fragilité liée à des problèmes médicaux,
- Ami24Ouest, qui a reçu des familles persécutées pour leurs convictions religieuses (chrétiens d'Orient ou yézidiés),



- France Terre D'Asile (FTDA), association nationale qui a accueilli, par groupe de 35 personnes, pendant les 4 premiers mois de leur arrivée, des réfugiés subsahariens dans des logements de l'établissement public départemental de Clairvivre à Salagnac, avant leur relogement sur l'ensemble du département et ceci assorti d'un accompagnement social de 8 mois.

Par ailleurs, en 2018, **la Dordogne s'est dotée d'un centre de référence départemental** sur le suivi des publics réfugiés bénéficiaires de la protection internationale avec **l'ouverture d'un centre provisoire d'hébergement de 50 places à Bergerac.**



L'accompagnement vers une intégration réussie

Les actions suivantes ont été mises en place progressivement en 2018, à l'initiative de la préfecture et en liaison avec les collectivités territoriales, les services de l'État, les bailleurs et les associations :

L'apprentissage de la langue française :

- Expérimentation de **180 heures** fin 2018 à Nontron, au profit des familles suivies par FTDA et Aurore.
- Participation, en lien avec l'UD-DIRECCTE et les missions locales, à la mise en place du **parcours d'intégration par l'acquisition de la langue (PIAL).**

L'emploi et le logement :

- Dispositif Emploi/Logement ASD dans le cadre d'un appel à projet financé à hauteur de **60 000 €** en 2018 pour la seconde année consécutive.
- Mise en place, dans le cadre de l'accord collectif départemental signé en 2018, d'une commission d'orientation au relogement adapté, avec les bailleurs sociaux et les opérateurs.

En complément à ces mesures en faveur de l'intégration, une démarche de contractualisation autour de contrats territoriaux d'accueil et d'intégration des réfugiés est en cours par les services de l'État avec les EPCI et les communes volontaires.

La préfecture a mis en place en juin 2018 un **accueil sur rendez-vous en ligne pour les demandes de titres de séjour**, afin d'améliorer les conditions d'accueil des ressortissants étrangers, de faciliter leurs démarches et de maîtriser les délais de traitement.

F | L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles

En 2018, la mise en œuvre du **3^{ème} plan départemental 2017-2019** de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes s'est poursuivie. **6 actions** ont été menées et la gouvernance du plan a été poursuivie afin de maintenir la dynamique partenariale engagée depuis 2014.

- Un **colloque** sur les conséquences psychotraumatiques des violences sexuelles a été organisé le 16 novembre 2018. Il a rassemblé plus de 500 professionnels venus de toute la Nouvelle-Aquitaine qui ont ainsi pu bénéficier d'outils pour repérer et mieux prendre en charge les victimes de violences sexuelles.
- Afin de favoriser la mobilité des femmes victimes de violences sur un territoire rural, un travail de réflexion a été mené autour d'une convention visant à organiser **le transport vers les lieux d'hébergement d'urgence** des femmes victimes de violences, grâce à des crédits expérimentaux d'un montant de **4 500 €** délégués par le secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes.



- La mise en œuvre de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, débutée en 2017, s'est poursuivie. Le premier parcours de sortie de la prostitution a été accordé en août 2018 pour 6 mois et a été renouvelé en février 2019 pour une durée identique.

Ceci a été rendu possible grâce au travail engagé au cours de l'année 2017, qui a permis :

- l'**agrément de l'association SAFED** au titre de l'accompagnement des personnes souhaitant intégrer le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle,
- l'installation de la **commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle**.

- Une **conférence départementale** destinée aux personnels de l'Éducation nationale a été organisée le 27 mars 2018. Elle avait pour thème « **L'égalité filles-garçons en vue de prévenir les violences sexistes** » et a réuni plus de 100 personnels de l'Éducation nationale (enseignants, psychologues scolaires, infirmières, assistantes sociales ou administratifs/gestionnaires).

La promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'entrepreneuriat par les femmes

Le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est poursuivi en 2018 et a permis de reconduire le concours « **Elles M l'Artisanat** » pour la 3^{ème} année consécutive. Ce concours a pour objectif de **valoriser des femmes cheffes d'entreprises, des conjointes collaboratrices et des apprenties dans l'artisanat**, et de donner ainsi des rôles modèles à des jeunes filles ou femmes qui souhaiteraient entreprendre dans cette branche.

Cette cérémonie de remise des trophées a eu lieu le **19 mars 2018** à la préfecture. **4 femmes ont été récompensées**, dans les catégories cheffe d'entreprise, cheffe d'entreprise depuis au moins 3 ans, conjointe collaboratrice et apprentie.

Enfin, l'entreprise KIMO-SAUERMANN, qui souhaitait engager une démarche de promotion de l'égalité professionnelle femme-homme en interne, a bénéficié d'un accompagnement.

Deux actions ont été mises en œuvre pour répondre à la demande de cette entreprise :

- La présentation à l'ensemble des salarié(e)s de KIMO d'une exposition sur l'égalité femme-homme, créée par le Planning Familial 24 et visible dans les locaux de KIMO durant 2 mois.
- La mise en œuvre par le CIDFF de Dordogne (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) d'un module de formation destiné aux cadres sur le phénomène de sexisme au travail.

G | L'ACCÈS À LA CULTURE, À L'ÉDUCATION ET AU SPORT

Un soutien fort de l'État en faveur du patrimoine et de la culture

L'action de l'État dans toutes les disciplines du patrimoine, de la création, des industries culturelles et de la démo-

cratisation culturelle, est menée en étroite concertation avec les collectivités territoriales par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle-Aquitaine et son unité départementale de l'architecture et du patrimoine, l'UDAP de la Dordogne.

La protection du patrimoine

La Dordogne possède un patrimoine riche et diversifié : gisements et sites archéologiques, églises, châteaux, hôtels particuliers ou maisons individuelles. **880 monuments historiques** sont protégés en Dordogne, soit 20 % du patrimoine de la Nouvelle-Aquitaine.

En 2018, les actions en faveur du patrimoine monumental protégé ont mobilisé des financements de l'État accordés à hauteur de **2 420 609,40 €**. En outre, la DRAC est responsable de la conservation de la grotte de Lascaux, à laquelle elle consacre chaque année **500 000 €**.

Les espaces protégés représentent environ 10 % du territoire départemental et ont généré **3 306 avis** de l'UDAP en 2018. Leur transmission aux pétitionnaires est désormais entièrement dématérialisée.



L'art et la culture pour tous

Dans le secteur de la création, la DRAC intervient principalement auprès de deux structures labellisées : l'Agora, le Pôle National Cirque (PNC) à Boulazac (**274 750 €** de subventions en 2018) et le théâtre de L'Odysée, première « scène conventionnée d'intérêt national » labellisée en France (**186 860 €** de subventions en 2018). Le label national Scène de Musiques ACTuelles (SMAC) a été attribué en avril 2018 au Sans Réserve à Périgueux, soutenu par la DRAC à hauteur de **100 000 €**. Le Rocksane, à Bergerac, est soutenu dans sa coopération avec le Sans Réserve pour l'accompagnement des groupes amateurs, l'action culturelle et l'éducation artistique et culturelle. Enfin, les arts visuels font l'objet d'une étroite et fructueuse coopération avec l'Agence culturelle départementale (résidences de l'art).

Au titre du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les biblio-

thèques municipales, ont été soutenus : l'informatisation de la bibliothèque de Saint-Astier ainsi que les projets de Marsac-sur-l'Isle (**411 773 €**) et de Saint-Vincent-de-Connezac (**52 030 €**).

Les actions en faveur de la démocratisation culturelle et de l'action culturelle territoriale ont mobilisé **540 380 €** en 2018. **32 800 élèves** (1 254 classes) des 1^{er} et 2nd degrés auront bénéficié de projets d'éducation artistique et culturelle, structurés dans la durée et comportant de la pratique artistique et culturelle accompagnée par des professionnels.

Dans le cadre de la mise en œuvre des plans Culture près de chez vous et A l'école des arts et de la culture, la DRAC porte une attention particulière à l'équité territoriale et à la jeunesse.

L'accès à l'éducation : favoriser la réussite scolaire

Le dispositif « 100 % de réussite en CP »

Afin de combattre la difficulté scolaire dès les premières années des apprentissages fondamentaux, les effectifs des classes de CP ont été dédoublés à la rentrée 2018 dans les écoles relevant d'un Réseau d'Éducation Prioritaire (5 REP exclusivement ruraux en Dordogne). 16 postes d'enseignants ont ainsi été créés à ce titre.

Évaluer pour mieux accompagner les élèves

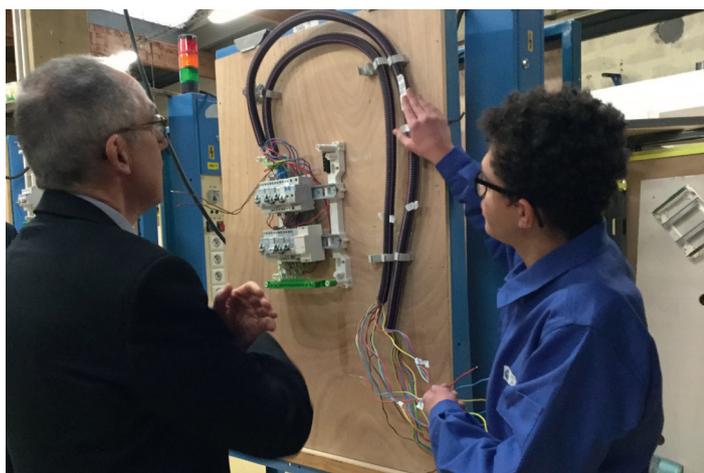
Les compétences des élèves de CP en français et en mathématiques sont évaluées à deux reprises (septembre et janvier-février). Ainsi, chaque professeur dispose d'un bilan individuel pour chaque élève et adapte son enseignement. En CE1, ce protocole d'évaluation se fait en début d'année scolaire. Ces évaluations servent la réflexion pédagogique, le levier des initiatives et permettent un dialogue renforcé avec les familles, dont l'implication est un facteur important dans la réussite de l'enfant.

Depuis la rentrée 2018, en 6^e et en 2^{de} générale et technologique ou professionnelle, les acquis des élèves sont évalués en français et en mathématiques en début d'année scolaire. Cette évaluation permet :

- aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins des élèves,
- aux pilotes de proximité de disposer d'indicateurs sur les caractéristiques des élèves,
- au niveau national de mesurer les performances du système éducatif.

Vers un nouveau lycée

La réforme du lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), dont la mise en œuvre progressive a



débuté à la rentrée 2018 pour les élèves de 2^{de}, vise à mettre en cohérence les choix d'orientation progressifs des élèves avec les attendus dans le supérieur. Les séries technologiques sont maintenues en 2^{de} alors que les séries générales (S, ES, L), choisies trop souvent au titre de l'excellence ou au contraire par défaut, disparaissent au profit d'un tronc commun de culture générale et du choix d'enseignements de spécialité (3 en 1^{re} générale et 2 en terminale).

L'objectif de cette réforme est d'assurer une orientation plus respectueuse des motivations, des compétences des élèves et des perspectives d'études dans le supérieur.

Garantir et promouvoir des loisirs éducatifs de qualité

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

En 2017/2018, la Dordogne compte 895 déclarations d'accueils collectifs de mineurs (296 accueils périscolaires, 136 accueils de loisirs extrascolaires, 3 accueils de jeunes, 94 accueils de scoutisme et 366 autres accueils avec hébergement). Ces accueils collectifs de mineurs ont concerné globalement **40 400 jeunes** en 2017/2018 (9 713 mineurs de moins de six ans, 25 072 mineurs de 6 à 13 ans et 5 615 jeunes de 14 à 17 ans).

En 2018, **92 ACM ont ainsi fait l'objet d'un contrôle** sur place permettant la vérification des conditions de sécurité (locaux, assurance, avis de la PMI...) et d'encadrement.

Le Plan mercredi

Le Plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. L'État, en partenariat avec les CAF, accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires.



En 2018, **16 conventions** ont été signées pour une labellisation Plan mercredi pour **34 accueils collectifs de mineurs**.

Aider les jeunes à préparer leur avenir et à être acteurs à part entière de la société

Un appel à projet « politiques partenariales locales de jeunesse » a été lancé en 2018 en direction des collectivités ou des associations qui souhaitent développer ces approches en matière de politique de jeunesse. Sur 39 projets déposés, **38** ont pu bénéficier d'une aide technique et financière.

Le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA)

Initialement destiné à financer la formation des bénévoles, **le FDVA s'est ouvert en 2018 à un nouvel axe de soutien au monde associatif** : le fonctionnement des associations et l'innovation des actions qu'elles portent. Trois axes prioritaires de soutien ont été définis au plan départemental :

- le soutien au fonctionnement des petites associations,
 - le soutien aux projets associatifs innovants,
 - le soutien aux associations développant la co-construction de projets en direction des jeunes.
- Doté à l'échelle nationale d'un budget de 25 M€, l'enveloppe départementale pour la Dordogne a été de **201 314 € en 2018**.

Contribuer à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive

Le montant total de l'aide du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) versée en 2018 en Dordogne a été de **612 224€**.

Cette campagne a été abondée de crédits complémentaires à hauteur de **35 355 €** qui ont permis de financer les associations sportives implantées sur les territoires ruraux ou sous contrat de ruralité. La subvention moyenne pour ces associations se situe légèrement au-dessus de 1 000 €.

L'enveloppe « emploi » représente **60 %** de la part territoriale en 2018 contre 47 % en 2017.

L'enveloppe « J'apprends à nager » (qui n'est plus abondée par le plan Héritage 2024) a financé prioritairement les projets portés par les collectivités territoriales. Deux autres clubs FFN ont également été financés sur des actions « J'apprends à nager », sur la part socle de l'enveloppe.

L'action « Citoyens du sport »

La **stratégie d'action** de prévention et de lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport en direction de l'ensemble des acteurs sportifs se concrétise essentiellement à l'échelon du territoire départemental et au niveau des fédérations sportives.

En 2018, un outil pédagogique a ainsi été réalisé par le Comité de Pilotage « Citoyens du sport » en Dordogne à l'initiative de la DDCSPP. Cette brochure « Citoyens du club » à destination des parents rappelle les principes fondamentaux de la vie du club.

Par ailleurs, depuis 2015, 2 emplois « Citoyens du sport » en Dordogne ont reçu pendant 4 ans une aide financière totale de l'Etat (CNDS) de 54 000 €

L'action « Femmes et sport en Dordogne »

En 2018, une action intitulée « Opération Femmes et sport », co-construite par la DDCSPP et le CDOS, en lien avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs, s'est déroulée en trois temps :

- le 1^{er} mars 2018, ciné-débat avec la projection du film « Laetitia »,
- le 8 mars 2018, colloque « Filles sportives 24, Femmes dirigeantes 2024 » et conférence-débat d'Emmanuelle JAPPERT, auteur du livre « Wonder Sport Women ».

L'objectif de cette opération était de :

- démontrer l'impact de l'évolution du sport féminin ces dernières années,
- identifier sur notre territoire les actions menées,
- définir les orientations et les besoins,
- décrypter les freins relevés et les difficultés rencontrées,
- proposer une analyse réactualisée du contexte actuel,
- encourager la pratique et l'engagement sportif au féminin.



La Fête du sport

L'objectif de cette opération annuelle d'animation est de réunir l'ensemble de la population autour du sport et de favoriser l'accès à la pratique des activités physiques et sportives des publics qui en sont le plus éloignés. Elle s'est déroulée du vendredi 21 au dimanche 23 septembre 2018.



Quatre porteurs de projets ont obtenu une labellisation « Fête du sport » et bénéficié du soutien financier du CNDS pour l'organisation de la Fête du sport en Dordogne.

Le 21 septembre 2018, la DDCSPP, le service des Sports de la ville de Périgueux et le CDOS ont organisé une journée, « Périgueux fête le Sport », dédiée au sport et à ses valeurs, en ciblant plus particulièrement les femmes, les personnes en situation de handicap et les jeunes. Outre les animations sportives et culturelles proposées, cette manifestation a également été consacrée à l'attribution du label « Sport et Handicaps pour une pratique partagée », à l'anniversaire des 10 ans du Label Handi/Valide et la remise de médailles de la Jeunesse et des Sports à 12 bénévoles, six hommes et six femmes, investis dans les clubs labellisés Handi/valide.

H | LA PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

Le Service Civique

Durant l'année 2018, **459 jeunes** de Dordogne sont entrés dans le Service Civique.

Sur ce nombre total de jeunes engagés, on dénombre 61,9 % de femmes et 38,1 % d'hommes.

Le comité stratégique du Service Civique a validé le principe d'une étude dans le but de mesurer « L'impact du Service Civique dans la trajectoire des jeunes de Dordogne ». Dans le cadre de cette étude, l'année 2018 a été marquée par :

- la création d'un comité scientifique de suivi de l'étude et d'un comité de pilotage comprenant des structures partenaires du Service Civique,
- le suivi de la conception quantitative et qualitative de l'étude,
- l'organisation des rencontres pour les entretiens avec les jeunes (groupes et individus),
- l'organisation d'une journée d'étude le 3 décembre 2018 et l'intervention de la sociologue Florence IHADDADENE de l'Université de Paris Nanterre.

Parallèlement, l'année 2018 a été l'occasion d'ouvrir le site internet du Pôle d'Appui du Service Civique animé par la Ligue de l'Enseignement de la Dordogne. Cet outil numérique vise à renforcer la cohésion entre les différents partenaires du Service Civique en Dordogne tout en étant un outil de proximité pour les jeunes de la Dordogne.



Soutenir des démarches collectives d'engagement des jeunes

En 2018, l'État a soutenu le dispositif local d'éducation à l'engagement intitulé « **Construire avec les jeunes de Dordogne** » qui est animé par la Fédération Départementale des Centres Sociaux de la Dordogne. Cette action est inscrite dans le Schéma Départemental des Services aux Familles et elle a favorisé un rapprochement entre les aides de l'Etat pour soutenir les initiatives des jeunes et celles de la CAF pour son dispositif « Agir avec les jeunes ».

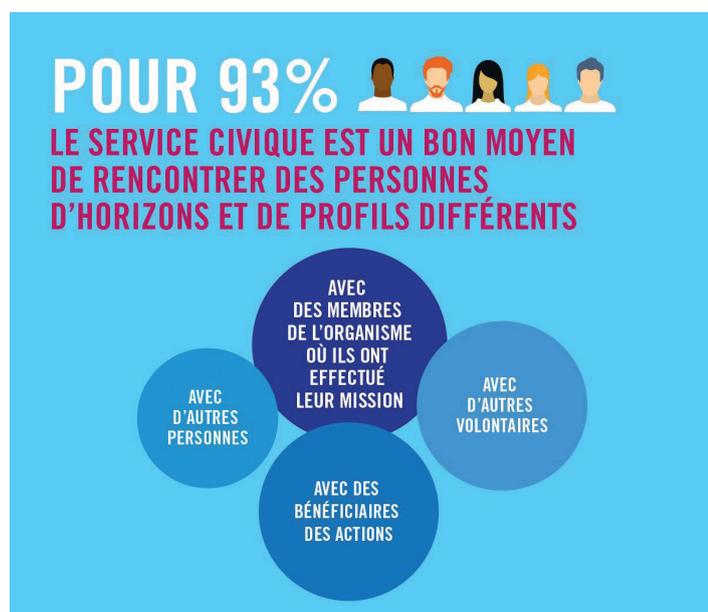
Plus de 100 jeunes ont pu ainsi participer à des rencontres locales autour du dialogue structuré et une rencontre départementale a eu lieu en novembre 2018 en présence des jeunes en vue de favoriser le dialogue entre les jeunes et les partenaires institutionnels des politiques publiques (État, CAF, MSA, Conseil départemental, EPCI, communes).

Le Plan de Formation sur « Les valeurs de la République et la laïcité »

La Dordogne dispose de **4 formateurs de « formateurs »** utilisés pour déployer les modules sur cette thématique. Ces sessions en direction des professionnels visent à contribuer à l'amélioration de la qualité éducative des activités proposées aux enfants et aux jeunes. **8 sessions** ont été organisées en Dordogne en 2017/2018 pour **103 personnes** formées.

Le devoir de mémoire : les actions mémorielles en 2018 et le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918

- Organisation à Périgueux d'une cérémonie départementale rassemblant près de **250 collégiens** du collège Clos Chassaing de Périgueux avec orchestration (classe musique) de toutes les phases du cérémonial militaire, chant de la Marseillaise et lecture de textes devant une assistance venue très nombreuse (+ de 800 personnes).



- Travail pédagogique en amont du 11 novembre avec la valise pédagogique « Explique-moi une cérémonie ! » au collège Eugène Le Roy à Ribérac (2 séances le 4 octobre au profit de 50 élèves) et au collège Clos Chassaing de Périgueux (4 séances le 6 novembre au profit de 300 élèves). Travail en duo avec le Délégué militaire départemental.
- Aides et conseils à plus de 15 communes pour l'organisation et la dynamisation de leurs cérémonies locales (rédaction de notes détaillées, transmission de supports pédagogiques, animations, etc.).
- Valorisation d'un carré militaire : Travaux de rénovation du carré militaire 14-18 de Beauferrier à Bergerac par

le secteur des sépultures de guerre basé à Limoges et valorisation du site par l'implantation d'un panneau d'information réalisé par le service départemental en lien avec les partenaires locaux (sept-nov 2018).

Actions pédagogiques : PAM et CNRD

- Participation de 5 classes de CMI-CM2 au concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM) - édition 2018 (150 élèves) - remise de prix dans chaque école - valorisation des travaux au niveau local pour les cérémonies du 11 novembre.
- Cérémonie locale de valorisation des lauréats du CNRD (non primés au niveau académique) en préfecture le 13 juin 2018 (près de 200 élèves).



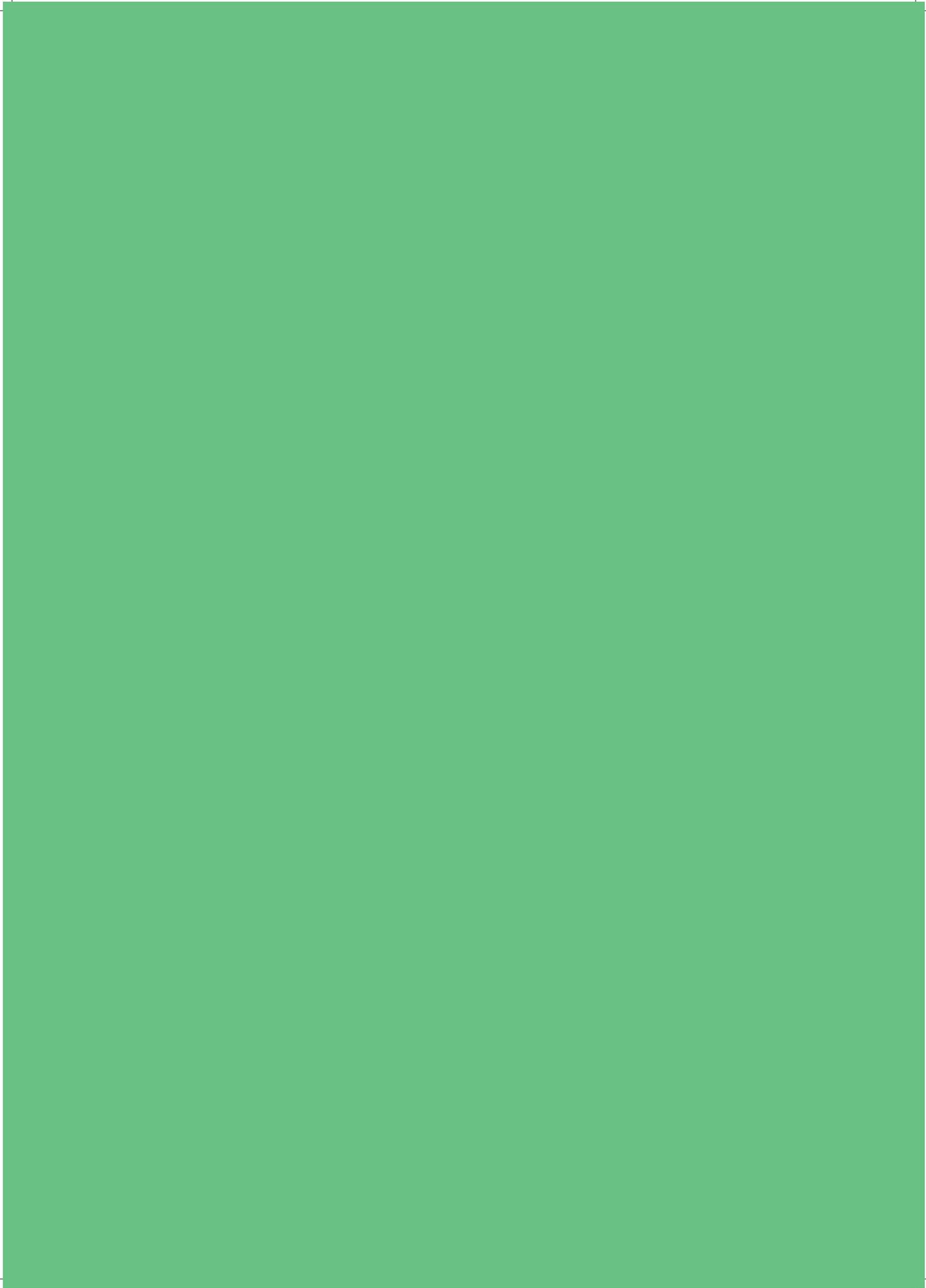
L'exercice du droit de vote

La promotion de la citoyenneté s'attache particulièrement à l'**exercice du droit de vote**. Au-delà de l'organisation des scrutins, une réforme d'envergure majeure a été menée en 2018 : **la création du répertoire électoral unique (REU)**, géré par l'INSEE et mis à jour en continu.

Il a pour objectif de **faciliter la participation à la vie électorale, de fiabiliser les listes électorales** et de permettre l'inscription sur les listes électorales jusqu'à 30 jours avant un scrutin. Cette réforme met fin au principe de révision annuelle des listes électorales.

Les services de la préfecture et des sous-préfectures ont accompagné chaque commune dans l'état d'avancement du travail de vérification de la version initiale du REU et notamment les avis de validation. L'opération d'initialisation du REU s'est achevée le 21 décembre 2018.





PROMOUVOIR L'AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

LA MOBILISATION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	38
LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET DE LA BIODIVERSITÉ	39
L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE	40
L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC ET LA RURALITÉ.....	41
LE DÉVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE	43
LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS	43

A | LA MOBILISATION DE L'ÉTAT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La lutte contre le réchauffement climatique est au cœur de la transition énergétique et passe avant tout par la baisse des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, mais également par l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique dont l'échelle d'élaboration est l'EPCI.

Le 28 novembre 2018, le Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SyCoTeB) a approuvé son PCAET.

La DDT et le syndicat départemental d'énergies de la Dordogne accompagnent les autres EPCI du département dans l'élaboration de leurs plans. Huit intercommunalités se sont ainsi engagées dans cette démarche.

Les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)

En Dordogne, 7 collectivités, lauréates du 1^{er} appel à projets TEPCV lancé en 2015 par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, ont reçu chacune une aide financière de **500 000 €** (1^{re} enveloppe). Une enveloppe complémentaire a été accordée à la plupart d'entre elles permettant un financement CEE (certificats d'économie d'énergie) à hauteur des deux tiers des dépenses réalisées avant le 31 décembre 2018 pour des travaux d'économie d'énergie dans la rénovation de l'éclairage public extérieur, l'isolation ou le changement de chauffage pour les bâtiments publics.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Le plan d'adaptation de l'agriculture au changement climatique

Une action partenariale s'est engagée fin 2017 entre l'État, la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental de la Dordogne afin d'établir un plan d'adaptation de l'agriculture au changement climatique avec l'appui des deux écoles d'ingénieurs bordelaises. Cette collaboration efficace a permis la présentation de la démarche d'ensemble, des éléments de connaissances sur le sujet (notamment la cartographie de la réserve utile en eau des sols et l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les principales productions végétales du département) et du plan d'actions, lors d'un séminaire de restitution début juillet 2018.

2019 sera consacré à la déclinaison de plusieurs actions en particulier relatives à la communication, à la connaissance de la ressource en eau ou la mobilisation des filières.



Les énergies renouvelables

Parcs photovoltaïques

En 2018, outre les contacts techniques et l'appui aux collectivités et porteurs de projets, 2 projets de parcs photovoltaïques de 4,6 ha chacun ont été présentés de façon formelle au guichet unique en 2018 et ont été autorisés sur deux anciennes décharges d'ordures ménagères sur les communes de Dussac et de Vanxains.

Parcs éoliens

La Dordogne compte 4 projets de parcs éoliens en cours d'instruction, 2 dans le Périgord vert et 2 dans le Périgord blanc pour un total de 17 éoliennes.

La filière méthanisation

La méthanisation s'est principalement développée à partir de projets agricoles de méthanisation à la ferme, portés par des groupements d'agriculteurs ou des CUMA, sous l'impulsion de la Chambre d'Agriculture et de l'association ASSELDOR (groupement d'éleveurs).

En fin d'année 2018, **5 unités de méthanisation** agricoles sont en fonctionnement dans le département, **2** sont en construction, **3** sont déclarées (projets élaborés) et **4** en projet.

Ces 5 installations produisent de l'énergie électrique d'une puissance de l'ordre de 1 300 kW, à partir de moteurs de co-génération qui utilisent comme carburant le biogaz produit par la fermentation anaérobie des déchets. L'énergie thermique également produite par ces moteurs est utilisée pour du séchage et du chauffage d'installation. Enfin, les digestats, résidus du processus de méthanisation, sont utilisés en fertilisants par épandage sur des terres agricoles.

l'espèce sanglier et des contrôles d'élevages de cette espèce en zone à enjeu tuberculose.



Les services de police de l'eau et de la nature ont poursuivi leurs opérations sur les problématiques comportant des enjeux importants dans le département, notamment la gestion équilibrée de la ressource en eau, la lutte contre les pollutions diffuses dans les périmètres de captage d'eau potable prioritaires, le suivi des mesures compensatoires sur les projets d'infrastructures et la poursuite de la réduction des impacts paysagers de la publicité.

B | LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les services de l'État sont pleinement engagés dans la protection du patrimoine naturel du département, élément majeur de l'image de marque du territoire et de son attractivité, notamment vis-à-vis d'une clientèle touristique en attente d'espaces naturels accessibles et préservés.

Un renforcement de la police de l'eau et de la nature pour mieux prévenir et traiter les atteintes à l'environnement

En 2018, le plan de contrôles de la Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) a mis en avant **trois grandes priorités** :

- la sécurité à la chasse, avec une surveillance accrue des zones périurbaines et des zones de trafic routier important,
- les rejets dans les cours d'eau, avec une vigilance renforcée sur les stations d'épuration non conformes à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines et les campings,
- la tuberculose bovine avec une contribution accrue des services de la MISEN au plan de lutte contre cette maladie, via un renforcement de la régulation de

La gestion de la chasse

L'année 2018 a connu une stabilisation des plans de chasse cerfs et chevreuils et une forte augmentation des attributions et des réalisations des plans de chasse sangliers (+ 12 %), dans le but de revenir à un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Malgré la forte augmentation des prélèvements, la gestion du sanglier reste délicate pour contenir la progression de la population, ainsi que les dégâts qu'elle occasionne. De nombreuses interventions administratives de régulation ont largement mis à contribution les lieutenants de louveterie au cours de l'année 2018 qui ont effectué **125 missions** sur la seule espèce sanglier pour 225 animaux prélevés.

Afin de répondre localement à cette problématique de gestion du sanglier, un groupe de travail regroupant les différents acteurs concernés réfléchit à l'élaboration d'une stratégie visant à la diminution de la population.

Le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) a été approuvé en 2018, dans lequel les mesures de sécurité à la chasse ont été notablement renforcées.

Le loup

En 2018, un groupe de travail sur le loup a été mis en place pour informer les territoires de la situation dans le département et accompagner les professionnels dans la préparation à son éventuelle arrivée.

La protection des espaces remarquables – Natura 2000

L'ensemble des 20 sites Natura 2000 du département de la Dordogne dispose depuis 2018 d'un document d'objectif validé. Dix-huit d'entre eux sont aujourd'hui en animation, les deux derniers (la Dordogne et la Vézère) étant en préparation pour un démarrage de l'animation avant fin 2019.

Dans le même temps, l'instruction et le paiement des aides du FEADER sur les contrats Natura 2000 s'est poursuivie permettant de mettre tous les dossiers à jour.

La biodiversité À QUOI ÇA SERT ?

► À FOURNIR DES BIENS AU QUOTIDIEN



► À RENDRE DES SERVICES IRREMPLAÇABLES



+ de 70 %
des cultures,
soit 35 % du tonnage
de ce que nous
consommons,
dépendent d'une
pollinisation animale
(en particulier
des insectes).

La biodiversité
fournit en biens
et en services près
de **2 X**
la valeur de ce
que produisent
les humains
chaque année.

Elle est notre
PHARMACIE !
Nos médicaments
viennent, pour la plupart,
de molécules issues des
plantes ou des animaux.
Comme l'aspirine
qui s'inspire de l'écorce
de saule.

C | L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Un retour à la normale du versement des aides directes de la Politique Agricole Commune (PAC)

Le paiement des avances des aides PAC 2018 à compter du 16 octobre 2018 a concrétisé le retour à la normale du calendrier de paiement pour la campagne 2018. Ces avances concernaient les aides découplées (dont la dotation jeunes agriculteurs) et la plupart des aides couplées animales, ainsi que l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN).

Afin d'améliorer la trésorerie des exploitations, notamment des exploitations touchées par la sécheresse, les taux de ces avances sur les aides PAC ont été augmentés à 70 % des montants finaux pour les aides directes (au lieu de 50 %) et à 85 % des montants finaux pour l'ICHN (au lieu de 75 %).

La confirmation du maintien de l'ensemble des communes du département en Zone Défavorisée Simple (ZDS)

La commission européenne a donné son aval en novembre 2018 au projet porté par les autorités françaises pour l'hexagone. Dans ce projet, l'ensemble des communes de Dordogne était inclus dans la Zone Défavorisée Simple, synonyme d'éligibilité au titre de la mesure de l'ICHN dans le cadre national, puis dans le Programme de Développement Rural (PDR).

Temps fort de la campagne annuelle de la politique agricole commune, la déclaration, qui s'ouvre le 1^{er} avril et se termine le 15 mai, permet de préparer l'attribution de l'essentiel des aides agricoles à la profession, soit environ **95 M€** pour la « ferme Dordogne ».

La télédéclaration est obligatoire depuis 2016 pour toutes les demandes d'aides au titre de la PAC. En 2018, la DDT a accompagné plus de **520 déclarants** sur ses différents sites (Périgueux, Sarlat, Bergerac et Nontron) en mettant à leur disposition matériel informatique, connexion internet et appui à la télédéclaration.

Les aides à l'agriculture

- Le montant des aides PAC versé s'élève à **80 320 725,06 €** (montant ne comprenant pas l'assurance récolte 2018 ni certaines aides couplées)



végétales). Il reste à percevoir environ 12 millions d'euros pour la « ferme Dordogne » (état des paiements au 31/12/2018).

- **1,95 M€ d'aides** pour une agriculture respectueuse de l'environnement ont été versés dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles. Ce soutien concerne **94 dossiers** relatifs à la modernisation des bâtiments d'élevage, la performance énergétique et la réduction des pollutions d'origine agricole.
- **1,66 M€** de dotations aux jeunes agriculteurs ont été financés par l'État et l'Union européenne (FEADER), ce qui correspond à **61 installations** de jeunes agriculteurs aidés en 2018.

Les conséquences des intempéries

Le gel 2017

Une procédure de calamités agricoles a été mise en place à la suite des deux événements climatiques successifs d'avril 2017 qui ont sévèrement impacté les productions végétales de la Dordogne.

La procédure de télédéclaration de calamités agricoles ouverte du 1er au 30 mars 2018 a permis d'enregistrer **386 demandes** (51 en pertes de fonds et 335 en pertes de récoltes). Après instruction, le montant des aides octroyées s'élève à **3,3 M€**.



Les événements climatiques de l'année 2018

Événements pluvieux de juin 2018 :

La demande de dégrèvement de la TFNB, sollicitée par les exploitants des communes concernées, a porté sur 68 communes, 2 300 ha, 4 200 parcelles pour 113 exploitants. Le montant total des dégrèvements s'élève à environ **76,5 K€**.

Tempête du 4 juillet :

Perte de fonds sur noyers : 5 200 arbres pour une indemnisation **estimée à 240 K€**.

Les aides à la forêt – Dynamiser la gestion forestière et protéger la forêt

336 K€ ont été consacrés à l'accompagnement des investissements forestiers en 2018.

Par ailleurs, un plan de contrôle sur la gestion durable des forêts a été réalisé. Il vise à s'assurer du respect, par les propriétaires privés, des règles de bonnes pratiques sylvicoles. **Plus de 100 propriétés** ont fait l'objet d'une **vérification de leur document de gestion durable** des forêts et **120 coupes forestières** ont été contrôlées.

D | L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC ET LA RURALITÉ

Une feuille de route a été définie pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public : le SDAASP

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) élaboré conjointement avec le Département de la Dordogne a été arrêté le 12 juillet 2018. Il décline 29 actions, autour de 7 enjeux majeurs pour la Dordogne :

- Un socle de services pour tous.
- Une offre de services accessible grâce à un maillage territorial équilibré.
- Une offre de soins de qualité et accessible.
- Un accès aux services pour les publics en situation de fragilité.
- Un engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation.
- Une accessibilité numérique pour tous.
- Une mobilité adaptée à la ruralité.



222 villes
bénéficiaires
du plan ACTION
CŒUR de ville



Une action ciblée pour les villes moyennes : Action Cœur de Ville

Les communes de Périgueux et Bergerac font partie des 222 villes de France retenues dans le programme Action cœur de ville (ACV). Les conventions-cadres ont été signées le 28 septembre 2018 à la préfecture. Ce sont plus de 5 milliards d'euros qui sont fléchés par l'État sur ce programme. L'objectif consiste principalement à redynamiser les villes moyennes en menant de concert des actions en matière de commerce, de logement, de transport et de cohésion sociale.

Dès cette année, l'État a financé les premières opérations au titre du programme ACV : la Maison des vins, du tourisme et de Cyrano (MVTTC) a bénéficié de 480 K€, la réhabilitation des halles commerçantes de Bergerac a été soutenue à hauteur de 550 K€, et 550 K€ ont contribué aux aménagements urbains de la commune de Périgueux.

La mise en œuvre des contrats de ruralité se poursuit

La majeure partie du territoire départemental est couverte par 6 contrats de ruralité. En 2018, ce sont concrètement 18 opérations portées par les établissements publics de coopération communale et les communes du département, soutenues par l'État à hauteur de 1,4 M€.

Les services de l'État se regroupent pour une plus grande efficacité : les maisons de l'État

Créées dans le cadre de la loi NOTRe, les Maisons de l'État (MDE) permettent une rationalisation et une meilleure visibilité de la présence de l'État dans des territoires ruraux, urbains ou périurbains, reposant sur le principe de mutualisation des locaux et de certaines fonctions support. Elles représentent une véritable avancée pour les usagers qui trouvent différents services de l'État au même endroit. Outre la dimension économique de rationalisation des moyens financiers par mutualisation, la Maison de l'État permet de mieux identifier à l'échelle de l'arrondissement, la présence de ses services.

En matière d'accueil du public, un point numérique animé par un médiateur, permet d'accompagner les usagers dans leurs démarches administratives.

La Maison de l'État renforce la présence de services de proximité et confirme le souhait d'un service public au plus près des territoires.

En Dordogne, deux Maisons de l'État ont été créées : à Sarlat et à Nontron. L'État a investi 491 K€ pour aménager et rendre fonctionnelles ces structures qui regroupent chacune une quinzaine d'agents.

E | LE DÉVELOPPEMENT DE LA COUVERTURE NUMÉRIQUE

La couverture numérique des territoires, support de la société numérique de demain, constitue une avancée majeure au service de la cohésion, de l'attractivité et du développement des territoires.

L'objectif est de garantir, d'ici 2020, un bon accès au haut débit (> 8 Mbit/s) ou au très haut débit partout sur le territoire et de généraliser la couverture mobile de qualité en permettant l'ensemble des usages de la 4G, ainsi que de doter d'ici 2022 l'ensemble des territoires d'infrastructures numériques de pointe en offrant des accès au très haut débit (> 30 Mbit/s).

Le Très Haut Débit

Le Plan France Très Haut Débit repose sur deux piliers :

- l'investissement des opérateurs privés sur la majorité du territoire,
- le soutien par l'État de l'initiative des collectivités territoriales dans les zones les moins denses.

En Dordogne, l'État a signé une convention de suivi et de programmation avec l'opérateur Orange afin d'encadrer et sécuriser le déploiement de la fibre dans



les zones denses du département. Sont concernées 13 communes de la communauté d'agglomération Le Grand Périgueux et la ville de Bergerac.

Sur le reste du territoire de la Dordogne, le déploiement de la première phase du réseau d'initiative publique est porté par le syndicat mixte ouvert Périgord Numérique. L'État accompagne sa mise en œuvre à hauteur de **56,86 M€**.

Par ailleurs, une aide à l'installation de matériel satellite a été mise en place pour les foyers mal desservis les plus isolés, sous la forme d'un **coupon « Cohésion numérique »** d'une valeur maximum de **150 €**.

La couverture en téléphonie mobile

Le Gouvernement a obtenu des opérateurs privés des engagements contraignants en janvier 2018 visant à généraliser une couverture mobile de qualité pour tous. Cet accord se décline au niveau local par la mise en place d'une équipe projet réunissant notamment les collectivités locales et l'État, dont le rôle est de recenser les zones à couvrir et de suivre le déploiement de ces sites par les opérateurs. Ce travail a permis d'identifier 11 nouvelles zones en Dordogne qui seront couvertes en 2020.

En 2018, l'État a également financé 3 sites dans le cadre des anciens programmes de résorption des zones blanches (Bouzig, Saint-Privat-des-Prés et Valeuil) pour un montant de **250 000 €**. Ces sites seront mis en service courant 2019.

Levée du pylône
de Saint-Privat-des-Prés
le 7 novembre 2018



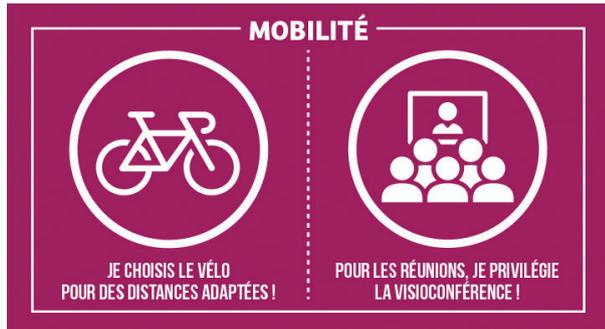
F | LE TRANSPORT ET LES MOBILITÉS

La mobilité en milieu rural : un enjeu pour l'attractivité de nos territoires

Deux séminaires, à destination des parlementaires, maires, adjoints, présidents d'intercommunalités, représentants d'associations, acteurs socio-économiques, sur le thème « La mobilité en territoires peu denses : comment mieux répondre aux besoins et aux attentes de la population ? », ont été organisés en septembre 2018, respectivement à Saint-Astier et Lalinde. Ils visaient à :

- permettre les échanges et le partage d'expériences autour de solutions de mobilité mises en œuvre sur d'autres territoires peu denses,

- organiser les propos autour de diagnostics flash de la mobilité sur les 4 territoires de SCoT de la Dordogne, présenter sommairement les grands principes du plan de mobilité rurale comme outil d'aide à la planification d'actions de mobilité,
- contextualiser le plan de mobilité rurale et son devenir dans la perspective du projet de loi d'orientation des mobilités – loi LOM.



L'appel à projet transport collectif en site propre : des solutions alternatives

Conformément aux termes d'une convention passée en avril 2015 entre l'État, l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) et la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux, cette dernière assure la réalisation d'un projet de transport collectif en site propre comprenant 4 lignes de bus et 15 km d'aménagement sur l'agglomération. Ce projet, suivi par la DDT, est subventionné à hauteur de **2,64 M€** par l'AFITF.

La ligne ferroviaire Bergerac-Libourne : la clef du désenclavement du sud de la Dordogne



La ligne Bergerac-Libourne, essentielle pour désenclaver le sud de la Dordogne et le raccorder à la ligne à grande vitesse Bordeaux-Paris, transporte 540 000 voyageurs par an, dont 56 % de déplacements pour motifs



professionnels et scolaires. Compte tenu de la dégradation rapide de cette voie et de la nécessité d'engager des travaux urgents de modernisation de cette ligne à enjeu, 83,87 M€ ont été inscrits au CPER 2015/2020, dont un financement de l'État de 27,27 M€. Une convention financière a été signée au 2e semestre 2018 par tous les partenaires institutionnels. Le chantier de régénération se déroulera sur 9 mois dès janvier 2019.

La RN 21 : un axe majeur nord-sud entretenu et sécurisé

Dans le cadre de l'entretien préventif et de la requalification des chaussées, trois chantiers ont été réalisés en 2018 dans le cadre du Programme d'Amélioration Itinéraire (PAI) chaussée, pour un montant total de 700 000 € :

- Réhabilitation des chaussées au nord d'Antonne-et-Trigonant et sur la commune de Colombar.
- Réhabilitation des virages de Saint-Christophe (sud Bergerac).

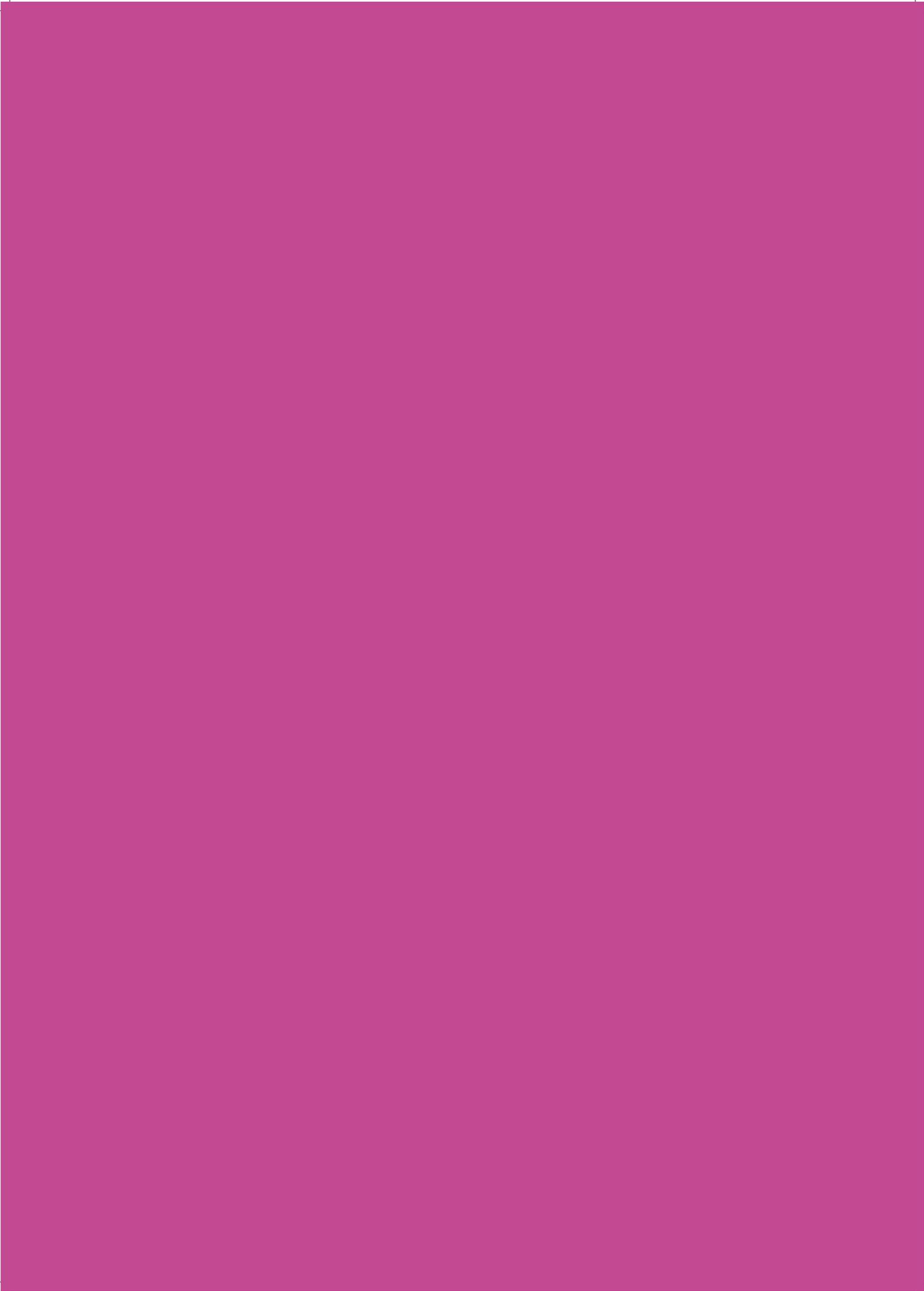
En complément, des purges ponctuelles et des travaux d'entretien spécialisé sur ouvrages d'art ont été effectués pour un montant total de 145 000 € sur plusieurs secteurs du département.

S'ajoutent à cela, des travaux de sécurité routière : 132 000 € au total ont été engagés en 2018 pour les opérations suivantes :

- Des mesures compensatoires d'aménagements paysagers à la suite de l'abattage de 86 arbres d'alignement au nord de la commune de La Coquille.
- La sécurisation de l'aire de repos au nord de Charriéras.
- Des travaux de grenailage de chaussée pour améliorer l'adhérence sur les communes de Creyssensac, Colombier et Bergerac (virages de Saint-Christophe).

Enfin, dans le cadre des travaux de sécurisation de la RN 21 inscrits dans le CPER 2015-2020, les travaux d'aménagement du carrefour entre la RN 21 et la RD 78 à Nantheuil, réalisés au printemps 2018, ont permis l'amélioration de la visibilité et de la lisibilité du carrefour grâce à la création d'un tourne à gauche.





ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE SOUTIEN FINANCIER AUX TERRITOIRES.....	48
LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES.....	48
LA MODERNISATION DES ÉCHANGES AVEC LES COLLECTIVITÉS	51

A | LE SOUTIEN FINANCIER AUX TERRITOIRES

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Au plan national, le montant de la DGF 2018 est stabilisé par rapport à son montant de 2017 (+ 0,7 %), mettant fin à 4 années consécutives de baisse. Cette stabilité est au cœur du pacte financier proposé par le Gouvernement aux collectivités.

En Dordogne, le montant cumulé de DGF attribué en 2018 aux collectivités locales s'élève à **194,7 M€**, soit 822 K€ de plus qu'en 2017 (+ 0,42 %) alors qu'il était en baisse de 3,55 % entre 2016 et 2017.

COLLECTIVITÉS	2017	2018	% ÉVOLUTION 2017-2018
COMMUNES	81 182 951 €	82 461 822 €	1,58 %
EPCI	24 731 324 €	24 322 285 €	- 1,65 %
DEPARTEMENT	88 004 848 €	87 957 030 €	- 0,05 %
TOTAL	193 919 123 €	194 741 137 €	0,42 %

L'effet de péréquation en faveur des communes les plus pauvres est favorable à la Dordogne. Ainsi, **le nombre de communes dont la DGF augmente est proportionnellement plus important dans le département (61 %) qu'à l'échelle du pays (53 %)**.

La DGF des EPCI diminue pour la plupart des intercommunalités au seul motif du renforcement des dotations de péréquation versées aux communes.

Quant au Département, le montant de sa DGF 2018 est stable (- 0,06 %) alors qu'il était en baisse entre 2016 et 2017 (- 6,47 %).

Le soutien à l'investissement public local en 2018

Le Gouvernement, dans la loi de finances de 2018, a confirmé sa volonté de soutenir la reprise de l'investissement des communes et leurs groupements avec une DETR hissée à un montant historiquement élevé et la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) créée en 2017.

Pour la Dordogne, **l'enveloppe initiale DETR s'est élevée en 2018 à 14 244 777 € contre 12 949 797 € en 2017, soit une augmentation de + 10 %**.

290 opérations ont été retenues (293 en 2017) sur 373 demandes déposées (401 en 2017). Proportionnellement, un nombre plus important de dossiers a été retenu en 2018 avec un **taux de satisfaction de 78 %** contre 73 % en 2017.

Ce sont près de 50 M€ d'investissements qui ont été soutenus en 2018 par la DETR pour **13,8 M€** d'aides, soit **un levier de 3,57 € de dépenses pour 1 € de subvention**.

La DSIL a été fléchée vers le financement des projets inscrits dans les contrats de ruralité et des projets d'intérêt régional (avec notamment les projets Action Cœur de Ville à Périgueux et Bergerac).

En 2018, le préfet de région a retenu **24 opérations**, représentant près de 13 M€ d'investissement pour **3,17 M€ d'aides de l'Etat**, soit un **effet levier de 4,05 € d'investissement pour 1 € attribué**.

Le FNADT, fonds national d'aménagement et de développement du territoire, participe au financement de la part Etat du volet territorial des contrats de plan Etat-Région (maisons de santé, maisons de services au public, programmes de développement dans les territoires connaissant des mutations économiques lourdes...). **En 2018, 4 projets ont été financés** par le FNADT (2,59 M€ d'investissements pour **703 K€ d'aides de l'Etat**).

Par ailleurs, au titre du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), ce sont plus de **25,5 M€** qui ont été remboursés aux collectivités du département en 2018.

B | LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Conseiller les collectivités et assurer le contrôle de légalité

En 2019, 60 555 actes ont été déposés en préfecture et en sous-préfectures au titre du contrôle de légalité. Parmi ceux-ci, **4 479 ont été contrôlés**.

A l'occasion de ces contrôles, **137 lettres d'observations** ont été adressées aux collectivités pour demander le retrait ou la réformation d'actes non-conformes. Suite à ces recours gracieux, 91 actes ont été retirés ou réformés.

De même, 3 533 actes budgétaires ont été déposés en 2018, **2 420 ont été vérifiés** et deux saisines de la Chambre régionale des comptes ont été effectuées.

En matière de conseil, 560 lettres et courriels ont été adressés aux collectivités en 2018, auxquels s'ajoutent



© Ministère de l'Intérieur/J.GROISARD

environ 150 conseils prodigués directement par les services des sous-préfectures. Cette activité vise principalement à prévenir des irrégularités futures et concerne en priorité les collectivités les plus modestes qui peuvent être confrontées à des problèmes complexes.

Le conseil concerne également les modalités de création et de fonctionnement des communes nouvelles qui rencontrent un succès notable en Dordogne. Au 1^{er} janvier 2019, six communes nouvelles ont vu le jour. Le nombre de communes est ainsi passé de 545 au 1^{er} janvier 2016 à 505 au 1^{er} janvier 2019.

Le conseil financier et fiscal

Les échanges d'information sur les problématiques budgétaires, comptables, fiscales et juridiques sont nombreux et réguliers entre les trésoreries de proximité et les gestionnaires des organismes publics locaux et hospitaliers.

Les services de la DDFIP sont en capacité, à la demande des élus et en soutien des trésoriers de proximité, de réaliser des prestations d'expertise financière rétrospectives et prospectives (6 en 2018).

23 collectivités ont été retenues (21 communes et 2 EPCI à fiscalité propre) **dans le cadre du réseau d'alerte des finances locales 2018**. Un rendez-vous a été organisé avec chaque collectivité.

La DDFIP accompagne les élus locaux pour la mise

en place des nouvelles structures communales et intercommunales. Des expertises financières et fiscales afférentes à des projets de fusion de communes sont ainsi réalisées pour le compte des collectivités : **9 simulations fiscales et financières ont permis d'éclairer leurs choix en 2018**.

En partenariat avec l'Union Départementale des Maires de la Dordogne (UDM 24), les services de la DDFIP ont organisé des réunions d'information à l'attention des élus et secrétaires de mairie. Quatre ateliers ont été animés au mois de juin 2018 (Les Eyzies-de-Tayac, Saint-Pardoux-la-Rivière, Marsac-sur-l'Isle et Prigonrieux), réunissant plus de 250 participants autour de la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ou encore de la dématérialisation des procédures de marchés publics.

Le conseil en matière d'urbanisme

La DDT apporte un conseil en matière de procédures, ainsi qu'un accompagnement dans la démarche de production numérique des documents et la mise au point des dossiers de consultation des bureaux d'études. Elle fournit aux collectivités une analyse de la consommation foncière et du foncier constructible disponible dans les documents d'urbanisme.

En 2018, les services de l'Etat ont produit des porter à connaissance et des notes d'enjeux pour le SCoT élargi du Bergeracois, le SCoT Pays de l'Isle, les PLUi de Pays

de Fénelon, Portes Sud Périgord, Isle Double Landais et Isle Loue Auvézère en Périgord.

4 journées ont été organisées à destination des services techniques des collectivités sur contenu modernisé des PLUi. Le même sujet a été présenté lors d'une réunion en préfecture avec l'UDM.

Le syndicat mixte du Périgord noir a prescrit l'élaboration d'un SCoT : désormais, l'ensemble du département de la Dordogne est couvert par un SCoT opposable ou en cours d'élaboration avec la particularité de la communauté de communes de Montaigne Montravel et Gurson dont le PLUi approuvé vaut SCoT. Concernant précisément les PLUi, deux ont été prescrits en 2018 (Vallée Dordogne Forêt Bessède et Périgord Limousin), portant ainsi le nombre de PLUi en cours d'élaboration à 16, dont 7 comportent le volet Habitat (PLUiH).

Par ailleurs, l'État et le Département ont lancé la phase opérationnelle de l'élaboration de l'Atlas des Paysages de Dordogne après avoir recruté un groupement de paysagistes.

L'intercommunalité

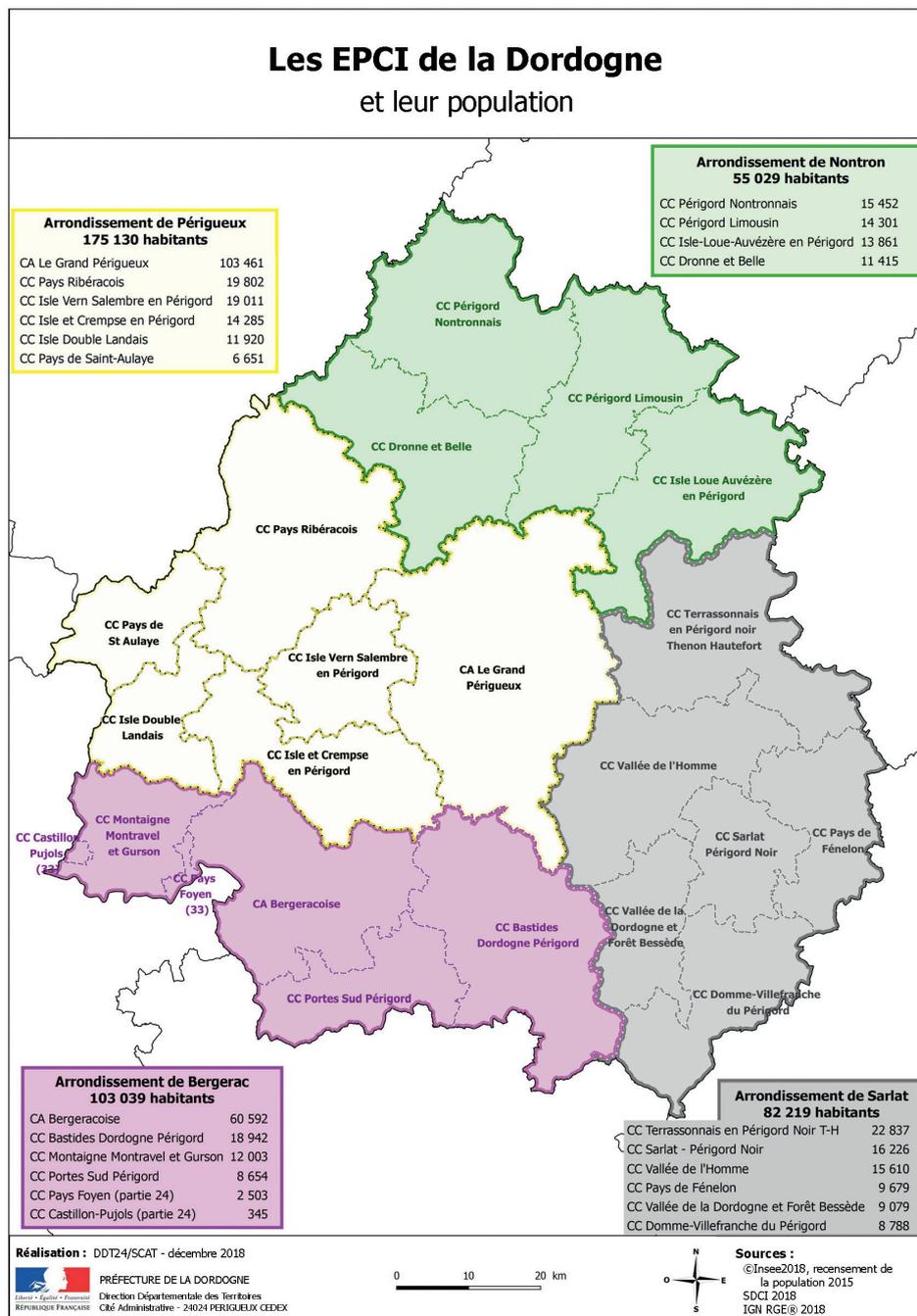
Au terme de l'année 2018, le département comptait 20 EPCI à fiscalité propre, 108 syndicats, 505 communes.

Cette année a été marquée par la création du syndicat mixte ouvert de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI), dont l'objectif est de couvrir l'ensemble du territoire départemental concerné par cet enjeu.

L'année aura également été marquée par le transfert obligatoire aux 20 EPCI à fiscalité propre de la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : sa prise en charge a

entraîné des conséquences en termes d'organisation, les services de l'État ayant encouragé les collectivités à la mise en place d'une structure unique par bassin hydrographique. En conséquence, certains syndicats existants ont vu leur territoire et leurs missions renforcés alors que d'autres au contraire ont été dissous.

Toujours dans le domaine des rivières, cette année aura vu la transformation de l'institution interdépartementale EPIDOR en syndicat mixte ouvert.



C | LA MODERNISATION DES ÉCHANGES AVEC LES COLLECTIVITÉS

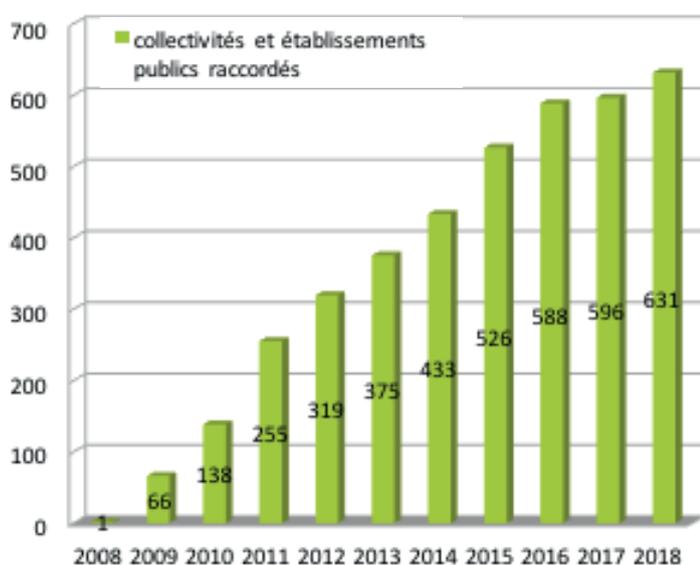
@CTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé)

La transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire constitue l'un des programmes majeurs de la modernisation de l'administration de l'État.

La préfecture s'est raccordée au programme @CTES en octobre 2007 avec le Conseil général comme première collectivité adhérente. 39 collectivités nouvelles ont été connectées en 2018. **Au 31 décembre 2018, 631 collectivités et établissements publics sont ainsi raccordés à ce dispositif, dont 473 communes, pour 44 943 actes télétransmis en 2018.**

Ce taux, équivalant à 74 % de l'ensemble des actes déposés en préfecture par les collectivités du département, est bien au-delà de l'objectif cible de 50 %. Ce résultat est le fruit du travail de promotion réalisé par les services préfectoraux auprès des collectivités locales : charte signée entre l'Union des maires et l'État le 6 octobre 2017 ; contacts réguliers avec les communes ; travail de terrain des sous-préfets.

Nombre de collectivités et d'établissements publics raccordés en Dordogne depuis 2008



La dématérialisation des pièces comptables

La dématérialisation complète des pièces comptables et justificatives constitue l'un des principaux moyens d'alléger et de sécuriser les travaux de l'ensemble des acteurs (ordonnateur, comptable et juge des comptes) de la chaîne comptable et financière.

Au plan local, le déploiement du Protocole d'Échange Standard dans sa Version 2 (**PES V2**) est désormais achevé pour les titres de recettes et les mandats de dépenses. Les bordereaux les récapitulant sont signés électroniquement par 80 % des organismes publics locaux et hospitaliers à la fin de l'année 2018.

En décembre 2018, 53 % des budgets-collectivités de la Dordogne ont émis un flux **PES ASAP** qui permet de transférer les travaux de mise sous pli et d'affranchissement des avis de sommes à payer (ASAP) des usagers (débiteurs privés) au Centre Editique de la DGFiP.

Pour faciliter le recouvrement des produits locaux non fiscaux et améliorer leur trésorerie, les organismes publics locaux et hospitaliers sont encouragés à mettre en place et à généraliser **des moyens de paiement automatisés** (notamment par carte bancaire et par internet). En 2018, 160 nouveaux moyens de paiement automatisés ont été mis en œuvre par rapport à 2017.

La modernisation des chaînes et méthodes de travail s'étend également à la dépense publique locale et hospitalière avec la mise en place du **contrôle allégé en partenariat (CAP)** : cette procédure de contrôle rénovée permet de s'assurer que les risques relatifs à la régularité du mandatement et du paiement des dépenses publiques sont maîtrisés.

Le comptable public n'intervient plus dans une logique de sanction des irrégularités détectées mais de prévention des risques.

10 conventions ont été signées depuis 2016, dont la ville de Bergerac le 6 février 2018 et le centre hospitalier de Lanmary (Antonne-et-Trigonant) le 24 mai 2018. Deux autres conventions sont en cours de finalisation et de signature avec le centre hospitalier de Sarlat et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

CONCEPTION :

SCPPAT / Bureau de la coordination administrative

MISE EN PAGE :

Bureau de la communication interministérielle de la Dordogne

PHOTOGRAPHIES :

Préfecture de la Dordogne

Illustration de la couverture :

Création Yseult YZ Digan, photo La Poste - Phil@poste

SERVICES CONTRIBUTEURS**Préfecture**

- . DCL / Direction de la citoyenneté et de la légalité
- . DRHML / Direction des ressources humaines et des moyens logistiques
- . Direction des Sécurités
- . SCPPAT / Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative
- . SIDSIC / Services interministériel départemental des systèmes d'information et de communication

Sous-Préfectures de Bergerac, Sarlat et Nontron**Services de l'État**

- . DDT / Direction départementale des territoires
- . DDCSPP / Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
- . DDFIP / Direction départementale des finances publiques
- . UD-DIRECCTE / Unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- . UD-DREAL / Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- . DRAC / Direction régionale des affaires culturelles
- . DIRCO / Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest
- . DSDEN / Direction des services départementaux de l'Education nationale
- . Pôle Emploi
- . DD ARS / Délégation départementale de l'agence régionale de santé
- . SD-ONACVVG / Service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre
- . Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité



Préfecture de la Dordogne
Services de l'État – Cité Administrative
24024 Périgueux Cedex
www.dordogne.gouv.fr

Suivez l'actualité de la Préfecture de la Dordogne sur nos réseaux sociaux

